



Programme d'Appui aux PME/PMI  
et à la Maîtrise des Technologies  
d'Information et de Communication (PME II)

# REVUE DE PRESSE

Du 20 au 23 Janvier 2013



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

## SOMMAIRE

<b>Environnement de la PME</b>	
Selon Oxford Business Group L'économie algérienne en croissance en 2013	4
Entreprises publiques Changement de statut ou changement de paradigme culturel ?	6
L'impact de l'attaque contre un secteur névralgique de l'économie Des experts optimistes rappellent «l'effet Anadarko»	15
Loi de finances 2013 Remboursement de TVA et procédures fiscales (2e partie)	17
Bilan 2012 de la sureté nationale région centre Les crimes économiques et le trafic de drogue en hausse	20
L'OAIC dispose de capacités de stockage supplémentaires Plus de 21 millions de quintaux de céréales collectés en 2012	22
L'Etat consacre pas moins de 46 milliards de DA par an au soutien de la filière lait	25
Recul de 26% des importations algériennes de blés en 2012 (Douanes)	26
Réda HAMIANI au forum de liberté «Le retour de l'inflation est préoccupant»	27
Abdelhak Lamiri, docteur en économie Un recul des investisseurs encouragerait le terrorisme	29
Ses importations ont dépassé les 46 milliards de dollars L'Algérie malade de son pétrole	31
Le président du FCE estime que le climat des affaires s'est amélioré Le satisfecit de Hamiani	33
La Coface maintient la notation a4 pour l'algérie La croissance pourrait atteindre 3,5% en 2013	35
CHERIF RAHMANI à propos de la part de l'industrie au PIB «Nous devons la porter à 10% à l'horizon 2014»	37
Pacte économique et social Une révision imminente !	39
CHÉRIF RAHMANI l'a déclaré à Constantine L'Algérie reprendra le processus d'industrialisation	40
<b>PME</b>	
Béjaïa Convention entre l'université et Général Emballage	42

## SOMMAIRE Suite ...

<b>TIC</b>	
Attaque d'In Amenas - La Toile DZ comme rempart	43
Alors que le gouvernement a perdu la bataille de la communication La leçon de la presse algérienne	45
Le recrutement par Internet continue sa progression en Algérie	47
Prévisions sur les risques Internet en 2013	49
Modernisation des services de l'emploi -Les TIC pour faciliter l'insertion des chômeurs	54
<b>FINANCEMENT</b>	
Octroi des crédits - L'organisation au niveau des banques fait défaut	56
Lutte contre le blanchiment d'argent - La Banque d'Algérie renforce son dispositif	57
Accès au financement bancaire - Hamiani, "On est trop sous l'emprise des garanties"	58
<b>COOPERATION / INTERNATIONAL</b>	
Fonds souverains mondiaux La contribution de l'Afrique augmenterait	60
Les hommes d'affaires britanniques maintiennent leur intérêt pour l'Algérie	62
"Les Occidentaux n'inciteront pas au boycott"	63
Partenariat Algérie-Union Européenne Plus de 15 millions d'euros pour l'appui à l'emploi	65
France, Etats-Unis, Chine, Inde... - L'Afrique, théâtre de «batailles économiques»	68
Financement, intérêts, lutte d'influence - Les enjeux économiques de la guerre au Mali	69
Annaba - Dunkerque - Forum des hommes d'affaires	72
Rencontre B2B algéro-turque sur l'industrie de la peinture - Une palette de partenariats	73
In Amenas laissera des traces mais les entreprises étrangères ne désertent pas l'Algérie	75
Coopération avec l'Italie dans le secteur de l'habitat 140 entrepreneurs italiens à Alger	77
<b>EVENEMENTS</b>	
LF2013 Débats à Oran autour des nouvelles mesures encourageant l'investissement	79
En préparation du troisième sommet arabe de développement économique et social Réunion conjointe à Ryadh des ministres arabes des AE et de l'Economie	80
Algérie - 2ème salon de la construction et des travaux publics à Batna	81
Chérif Rahmani à Constantine "La relance de l'industrie est une urgence"	82
Chérif Rahmani à Constantine «L'année 2013 sera celle du redressement de l'industrie nationale »	83
SIDI-SAiD à CONSTANTINE "Il faut encourager le made in Algeria"	85
Gouvernement, UGTA et patronat y prendront part Une conférence sur l'industrie en novembre	86
M. Medelci représente le Président Bouteflika au Forum économique mondial à Davos	88

Support	El Watan	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>Selon Oxford Business Group L'économie algérienne en croissance en 2013</b>		

*L'économie algérienne a obtenu de bons résultats en 2012, malgré les problèmes structurels auxquels elle doit faire face, selon la dernière édition d'Oxford Business Group (OBG), un cabinet d'intelligence économique et de consulting basé en Grande-Bretagne.*

**L**e rapport, daté du 16 janvier 2013, souligne que le pays qui enregistre de bons résultats économiques fait face cependant à une hausse de l'inflation et pâtit de la récession qui frappe l'Europe, son premier partenaire commercial. L'économie algérienne a enregistré, selon OBG, une croissance du PIB de 2,6% en 2012 et devrait poursuivre sur cette lancée en 2013 pour atteindre une croissance de 3,4%.

Le développement de secteurs tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie sera nécessaire, note-t-il par ailleurs, pour que l'Algérie puisse tirer pleinement parti de son potentiel économique, réduire son chômage et améliorer le niveau de vie de sa population. Le rapport met en relief l'expansion des relations commerciales de l'Algérie avec d'autres pays en développement.

«Le total des exportations vers l'Asie s'est élevé à 2,03 milliards de dollars au premier trimestre 2012, soit le double de ce qui avait été enregistré à la même période de l'année précédente», indique OBG qui signale que début 2012, un dixième des exportations algériennes a pris la destination de l'Asie, faisant de celle-ci le troisième marché exportateur de l'Algérie après l'UE.

L'essor de nouvelles relations commerciales import-export a été soutenu par une augmentation considérable des capitaux en provenance des marchés d'Asie de l'Est ces dernières années, notamment la Corée du Sud et la Chine, pays qui participent désormais à divers projets dans les secteurs du bâtiment et des infrastructures.

Il est à noter par ailleurs qu'un rapport du FMI, daté du mois de novembre, avait confirmé que la croissance devrait rester solide en Algérie sur le court terme, soutenue par les prix élevés du pétrole, une forte demande intérieure et une économie hors hydrocarbures en plein développement. Selon les projections du FMI, reprises par OBG, l'excédent de la balance courante devrait se situer à 8,2% du PIB à la fin de l'année 2012, puis baisser en 2013 jusqu'à 7,1% en raison d'investissements publics plus importants.

«En plus de vouloir stimuler la croissance des secteurs hors hydrocarbures de son économie, l'une des priorités majeures de l'Etat algérien en 2013 sera de ramener l'inflation au niveau recommandé de 4% à 4,5%, alors qu'elle atteignait 8,4% en 2012», ajoute encore Oxford Business Group.

Le rapport note que la dépendance du pays aux revenus des secteurs pétroliers et gaziers, qui représentent encore 97% de l'ensemble des exportations et contribuent au PIB à hauteur de 30%, reste un problème. Néanmoins, souligne OBG, «ces secteurs ont connu en 2012 des changements encourageants qui contribueront à assurer des rentrées confortables de recettes et de capitaux sur le moyen terme».

Le rapport indique que l'Etat a fait part de son projet d'investir 80 milliards de dollars dans le secteur de l'énergie sur les cinq prochaines années afin de renforcer la production et l'exploration et rappelle qu'«un projet d'amendement à la loi sur les hydrocarbures, rendu public en novembre, apporte des modifications au système fiscal et encourage essentiellement le développement de réserves non conventionnelles et offshore».

Le projet de modification propose notamment d'annexer les impôts à verser par les entreprises étrangères sur les bénéfices et non plus sur le chiffre d'affaires. En plus d'avantages fiscaux, les sociétés qui investiront dans l'exploration des ressources non conventionnelles se verront accorder des licences de prospection pour une durée allant jusqu'à 11 ans et des licences d'exploitation de 40 ans pour le gaz de schiste et de 30 ans pour le pétrole de schiste.

*Zhor Hadjam*

Support	El Watan	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>Entreprises publiques Changement de statut ou changement de paradigme culturel ?</b>		

*Pour H. Poincaré, «la pensée ne doit jamais se soumettre ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, serait cesser d'être»*

Or, depuis les années 1970 et surtout après l'effondrement du bloc «socialiste», le néolibéralisme, sachant qu'«une domination n'est jamais aussi bien assurée que lorsqu'elle s'accomplit avec l'assentiment des dominés» (J. Baudouin), a développé une véritable «ingénierie du consentement» soutenue, comme le souligne Ignacio Ramonet, par «une invisible et omniprésente police de l'opinion», qui lui a permis d'imposer une pensée unique exprimant les intérêts du capital international.

Pour empêcher toute pensée libre pouvant remettre en cause ses axiomes, le néolibéralisme, à l'aide de ses «économistes à gages», selon l'expression de R. Lambert, ses organisations internationales (OMC, FMI, Banque mondiale), ses organes d'information, propriétés des grands groupes industriels et financiers, ses journalistes et ses hommes politiques, a propagé un slogan simple mais efficace connu sous l'appellation «syndrome de TINA» (There Is Not Alternative), c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre alternative au néolibéralisme.

Cette pensée unique veut nous faire accroire, entre autres, que le marché est l'état naturel de la société et qu'il est capable de s'autoréguler. Par conséquent, tout ce qui vient encombrer son libre jeu doit être tout simplement éliminé (législations sociales, prélèvements fiscaux, réglementations environnementales, etc.).

Partant de cette logique, l'Etat, par axiome néolibéral, inefficace et budgétivore, est juste nécessaire pour assurer la fonction de «veilleur de nuit» des intérêts de l'oligarchie. Corollaire de cet axiome, l'existence de l'entreprise publique devient une aberration économique (et la défendre devient obscène) car contrairement à l'entreprise privée qui a le monopole de l'efficacité et de l'efficience, elle est congénitalement anti-économique.

Et tant pis si les faits apportent chaque jour un démenti cinglant à cette propagande habillée d'un vernis scientifique. Comme le note J. Sloover, «il n'est cependant pas besoin d'être un Nobel d'économie pour percer à jour les sophismes souvent enfantins de cette pensée unique».

En se basant sur ce catéchisme, les relais du néolibéralisme, qui occupe l'espace public algérien, au sens de J. Habermas, continuent à propager, certains par intérêt personnel et d'autres par idiotie, une ineptie et un mensonge. L'ineptie consiste à dire que l'entreprise publique, de par son statut, est à la fois inefficace et inefficente. Or, aucune recherche scientifique n'a confirmé cette propagande. Bien au contraire, les sciences de gestion habilitées de par leur objet à traiter du fonctionnement des organisations (Etat, entreprise, association, administration, hôpital, etc.) n'ont jamais découvert le moindre lien entre les performances de l'entreprise et son statut juridique.

Le management a montré que le fonctionnement et la performance de toute organisation dépendent de la pertinence et des interactions de ses «7 S» : Shared values (valeurs partagées) - Stratégie - Structure - Systèmes - Style de management - Skills (compétences) et Staff.

Cette vérité est quotidiennement vérifiée par les faits. Dans cet ordre d'idées, notons au passage que la crise financière actuelle, transformée en crise économique, a été provoquée par des entreprises privées (banques). Ce constat ne peut autoriser aucun spécialiste sérieux à conclure que l'entreprise privée est intrinsèquement, de par son statut, source de crise. Quant au mensonge propagé, il consiste à prétendre que l'entreprise publique algérienne a coûté cher au Trésor public. Cette affirmation dénote soit une mauvaise foi, soit une méconnaissance totale du contexte, des contraintes, de l'historique de l'entreprise publique et du coût réel de «l'assainissement financier» et surtout de ses origines.

Pour mettre à nu la mauvaise foi des uns et corriger la perception des autres, il est nécessaire d'apporter les clarifications suivantes : l'acquisition du savoir-faire (now-how) industriel est une opération très complexe qui nécessite un long processus d'apprentissage qui coûte beaucoup de temps et d'argent.

Lorsque le projet d'industrialisation est ambitieux, comme c'était le cas de notre pays, acquérir ce savoir-faire, tout en marchant, est presque un défi surhumain surtout lorsqu'on sait qu'au début des années 1970, le pays n'avait pas de tradition industrielle, les cadres universitaires étaient rares, la population était à prédominance paysanne (90% de la population), donc réfractaire à la discipline et à l'organisation de travail qui sont des conditions préalables à toute activité industrielle.

Pour avoir eu l'honneur et le bonheur de vivre cette épopée de l'industrialisation, où le chef, du chef de l'Etat au dernier chef d'équipe, agissait comme s'il était dépositaire et responsable de l'avenir de l'Algérie, nous pouvons dire, en connaissance de cause, que l'équation était vraiment difficile. Par conséquent, malgré l'abnégation, le sérieux, l'engagement et la négation de soi à tous les niveaux de la hiérarchie durant cette période où toutes les volontés nationales étaient mobilisées autour d'un grand projet de société, les surcoûts de l'industrialisation sont estimés entre 40% et 85% du coût initial du projet en fonction de la taille et de la complexité technologique de l'usine (Brahimi A.).

Pour ceux qui estiment que ces surcoûts sont importants, rappelons que selon l'ancien Premier ministre, les projets du «programme présidentiel 2005-2009», qui s'étalait seulement sur 5 ans, ont connu une réévaluation de 40 milliards de dollars. Au-delà du fait que les surcoûts de l'industrialisation, en dollar constant, sont insignifiants, comme on le verra par rapport à ceux du programme présidentiel, notons que la complexité managériale et technologique de ces derniers est vraiment un jeu d'enfant par rapport à la construction et la mise en œuvre d'un seul complexe industriel (il faut avoir fait de l'industrie pour comprendre de quoi on parle). En plus des surcoûts de l'apprentissage industriel, on ne peut occulter le fait que les entreprises publiques ont pris en charge la réalisation des infrastructures sociales (routes, écoles, logements, crèches, centres de soins, etc.) nécessaires pour la stabilisation du personnel.

Ce constat avait amené le ministre des Finances de l'époque (1971) à relever que «l'édification d'une unité économique, que ce soit une usine, une mine ou un chantier, entraîne de la part de l'entreprise la maîtrise d'un environnement, la création d'une infrastructure souvent bénéfique à un ensemble d'usagers, la formation d'une catégorie de personnel pouvant être utilisée dans différents domaines, l'installation d'équipements sociaux nécessaires à la stabilité du personnel, mais aussi intéressantes pour la population locale.



Bien sûr, ces différents effets participent à la valeur économique d'un projet, mais il n'en demeure pas moins qu'ils pèseront sur le résultat financier final de l'entreprise, dans la mesure où certaines de ces obligations n'auront pas été financées selon des règles pouvant relever souvent de procédures budgétaires» (cité par A. Bouzidi).

Notons également que durant les années 1970, l'entreprise nationale a été obligée, par décision politique, de ne pas répercuter l'inflation importée, donc les hausses de ses coûts de production, sur le consommateur. Selon S. M. Thierry, cité par A. Bouzidi, «en 1970, le secrétariat d'Etat au Plan et le ministre de l'Industrie avaient imaginé un système de déconnexion des prix intérieurs et des prix mondiaux.

Un organisme financier de compensation, la Caisse algérienne d'intervention économique, avait été créée par décret pour faire écran entre les entreprises publiques et le marché mondial, de façon à permettre une stabilisation des prix et un système de prix normatifs planifiés. Cette caisse n'ayant jamais été mise en place par le ministre des Finances, les mécanismes de compensation n'ont jamais fonctionné.» Par conséquent, l'entreprise publique a été obligée de vendre à perte.

En plus de ces vérités, notons aussi que l'absence d'un tissu industriel de sous-traitance a très souvent été à l'origine d'un décalage entre le planning de réalisation réel et l'échéancier projeté de mise en production. Cet état de choses, conjugué avec une faiblesse pour la plupart des entreprises, du fonds de roulement dès le départ, a entraîné les entreprises publiques dans une spirale infernale d'endettement. Ajoutons, pour éclairer la lanterne des prophètes du rétroviseur, que le rôle de l'entreprise était aussi de transformer la structure socioéconomique de la société et donc de donner la priorité à l'emploi et ainsi supporter des sureffectifs.

Néanmoins, malgré toutes ces contraintes objectives et exogènes à l'entreprise publique, le déficit global du secteur public a atteint, selon S.M Thierry, 1,8 milliard de dinars en 1978. Il est intéressant de comparer ce montant insignifiant avec les 40 milliards de dollars (pas de dinars !) de réévaluation du programme présidentiel 2005-2009 ! .

Il est également intéressant de noter que l'investissement global («productif» et «improductif») durant la période 1967-1978 a été, selon A. Bouzidi, de 402 milliards de dinars et de comparer ce montant en l'actualisant, ce qui a permis à notre pays de devenir un pôle de développement, avec les 400 milliards de dollars investis durant cette décennie d'errance néolibérale sans le moindre impact sur le développement, en dehors d'une autoroute non encore achevée et quelques centaines de milliers de logements. (Il vrai qu'on ne peut pas faire mieux lorsque les valeurs de la République reposent sur ce que nous pouvons appeler les «4 C» : Copains - coquins - clans - corruption).

La situation des entreprises publiques a été aggravée par la gigantesque malfaçon de la «restructuration organique et financière des entreprises» de 1983. En effet, cette réforme, à défaut de régler les problèmes qui se posaient au secteur industriel, a généré des problèmes supplémentaires. Elle a eu un impact exponentiel sur les charges fixes des entreprises. Pour mesurer l'impact de ce facteur, notons que le nombre d'entreprises dans le secteur industriel (lourd - léger et énergie) est passé de 19 à 103. En plus, cette réforme, par la multiplication des centres décisionnels, a aggravé les difficultés de coordination intra et interbranches, ce qui a eu un impact négatif sur le taux national d'intégration industrielle qui, par ricochet, a généré des surcoûts supplémentaires.



Néanmoins, le problème le plus important généré par la réforme de 1983, reste la séparation entre l'entreprise de production et son marché, en séparant les fonctions de production et de commercialisation.

En effet, cette «hérésie marketing» a rendu l'entreprise de production myope vis-à-vis des attentes du client final, ce qui a induit très souvent la fabrication de l'inutile et ainsi alimenter une autre spirale infernale : stocks-étouffement par la trésorerie-endettement. Après avoir situé le contexte, les contraintes et l'historique de l'entreprise publique, examinons le bien-fondé de l'argument lié au coût de «l'assainissement financier» des entreprises qui constitue le cheval de bataille de nos néolibéraux de deuxième main.

Au-delà du fait que la déstructuration financière des entreprises publiques relève, comme démontré plus haut, de contraintes objectives exogènes à l'entreprise, soulignons que «l'assainissement financier» des entreprises publiques, en 1983, et lors de «l'autonomie de l'entreprise» (en réalité l'autonomie du P-DG !) est réduit à un simple retraitement comptable des bilans. En effet, le retraitement comptable des dettes des entreprises (transformation des crédits bancaires en prêts à long terme du Trésor et rachat par le Trésor des découverts bancaires) a porté, selon Baba Ahmed, sur 230 milliards de dinars.

S'agissant d'un simple palliatif (aspirine) et non d'un traitement sérieux de la déstructuration financière imposée à l'entreprise publique, comme nous l'avons montré, par des facteurs exogènes, ce mauvais traitement par ses effets secondaires (spirale de l'intérêt) a fait passer le montant de «l'assainissement» à 840 milliards de dinars à fin 1998. A. Benachenhou a avancé, lorsqu'il était ministre des Finances, le chiffre de 800 milliards de dinars.

L'apport en argent frais (dotation en capital ou résorption de l'actif net négatif) est seulement de 12,4 milliards de dinars. Par conséquent, on ne peut qu'être surpris de lire dans un article récent que «l'Etat a injecté dans l'industrie entre 60 et 120 milliards de dollars» (on est émerveillé par la précision. Peut-être qu'une suite arithmétique frappe mieux l'imaginaire ? !), ce qui permet à notre auteur de conclure que l'industrialisation a échoué ! Non, l'industrialisation n'a pas échoué, elle a été assassinée pour «une vie meilleure» !

Par ailleurs, même si on laisse de côté les contraintes objectives et exogènes décrites plus haut et, on suppose, pour les besoins du raisonnement, que l'origine de la déstructuration financière est la résultante de facteurs endogènes, ce montant de 840 milliards de dinars ne représente pas grand-chose, lorsqu'on sait que rien que pour 2012, l'exonération fiscale prévue, surtout pour le secteur privé, est d'environ 450 milliards de dinars en récompense de son bilan d'activité désastreux.

En 2009, selon la Cour des comptes, les recettes de l'IRG étaient de 183 milliards de dinars, alors que les recouvrements de l'IBS ne sont que de 228 milliards de dinars. Cela n'a pas empêché l'un des représentants du secteur privé, certainement par sens aigu de l'Etat puisque il était ministre, de demander la suppression totale des impôts et taxes des producteurs nationaux. Heureusement qu'il a fait ensuite une concession douloureuse en demandant de les réduire au maximum (le dinar symbolique ?).

Pourtant, pour le moment, en dehors de la rhétorique creuse de ses représentants qui se focalisent sur la loi 51/49 (alliance avec le capital international ?) et le crédit documentaire (pour rendre les transferts de capitaux plus incontrôlables ?), le secteur privé, à l'exception de quelques entreprises de production, consomme des ressources sans produire de la richesse (la facture de l'importation est passée de 12 milliards de dollars en 2000 à 46 milliards de dollars en 2011). Un salarié sur deux activant dans le secteur privé n'est pas assuré (ONS). 50,3% des salariés sont en 2010 des non-permanents (rapport de la Banque mondiale).

Quant aux niveaux des salaires et les conditions de travail, ils attendent, dans beaucoup de cas, un autre Zola pour les décrire et un véritable syndicat pour les dénoncer. Néanmoins, pour éviter tout malentendu, soulignons que le pays a besoin non seulement d'un secteur public fort et performant, mais aussi d'un secteur privé productif et non spéculatif.

Après avoir clarifié les tartufferies théoriques du néolibéralisme, d'une part, et les mensonges par omission de ses relais en Algérie en ce qui concerne l'entreprise publique, d'autre part, nous pouvons affirmer, après avoir procédé à deux recherches scientifiques, que l'un des problèmes majeurs de l'entreprise publique algérienne (et même, selon nos observations sur le terrain, de beaucoup d'entreprises privées dont l'ossature humaine est constituée par des anciens du secteur public) est situé au niveau de sa culture telle que définie par Geert Hofstede, à savoir «La programmation mentale collective» qui domine la perception et les comportements des différents acteurs de l'entreprise.

La culture d'une entreprise, ou toute autre organisation, est façonnée par son histoire spécifique. Comme le note M. Thevenet, la culture ne se situe pas uniquement au niveau des personnes, elle existe aussi dans les systèmes de gestion, leurs desseins et leur mode de fonctionnement. Notre première recherche effectuée durant la période 2001-2003 sur un échantillon de 100 entreprises, présentée lors du premier Forum national des entreprises dont nous sommes l'initiateur, a mis en relief ce problème.

En effet, cette recherche, dont un aperçu a été publié par El Watan du 18 juin 2003, a montré que l'entreprise publique, pour des raisons historiques, est encore sous l'emprise de la «carte mentale» de la période de monopole et par voie de conséquence elle n'arrive pas, faute d'une action sur le paradigme culturel, à s'approprier la logique de l'économie de marché qui est à l'opposé de celle d'une économie de monopole. En effet, durant la période de monopole, l'entreprise publique régulait le marché en se protégeant de la demande par toutes sortes de «techniques» (rationalisation, pénuries). Or, la logique de l'économie de marché exige de l'entreprise non pas de se protéger de la demande, mais de se défendre contre l'offre.

Par ailleurs, durant la période de monopole, la logique économique de l'entreprise était dominée par le paramètre de la quantité. Or, dans une économie de marché, ce paramètre n'a aucune importance dans la mesure où l'offre est abondante. Bien au contraire, l'enjeu devient la qualité qui génère, si elle est perçue favorablement par la clientèle, la quantité. Par conséquent, la vision et la logique de l'entreprise publique doivent se restructurer autour du client en tant que centre de gravité des préoccupations de l'entreprise, en lui proposant un produit avec un rapport qualité/prix concurrentiel.

L'émergence de cette nouvelle logique doit nécessairement amener l'entreprise publique (dans beaucoup de cas, l'entreprise privée aussi) à modifier sa «programmation mentale collective», c'est-à-dire sa vision d'elle-même, de ses finalités, de son environnement, la perception des rapports humains, tant à l'intérieur de l'entreprise (personnel) qu'à l'extérieur (clients, fournisseurs, citoyens, pouvoirs publics, etc.).

Cette rupture de logique managériale doit, par ricochet, amener l'entreprise publique à revoir ses «7 S». Cette recherche quantitative, sur un échantillon de 100 entreprises, a été approfondie par une étude de cas (recherche qualitative), réalisée durant la période 2006-2010 et présentée en France, en utilisant le concept de focalisation développé par R. Laufer et B. Ramanantsoa et la matrice de diagnostic culturel élaborée par P. D Reynolds (matrice composée de 14 positions managériales).

Cette recherche, tout en confirmant les conclusions de la première recherche, nous a permis de relever, entre autres, que pour beaucoup de salariés, la finalité sociale de l'entreprise prime encore sur sa finalité économique. Qu'une confusion existe encore entre égalitarisme et équité. Que la gestion du temps, sous forme de délais, n'est pas encore intériorisée comme contrainte à gérer. Que le client, même s'il a fait son apparition en tant que préoccupation, n'est pas encore le centre de gravité du management de l'entreprise publique.

Parmi les apports théoriques, cette recherche nous a permis de montrer l'impact décisif de la culture sur «4 S» de l'entreprise (Stratégie - Structure - Système et Style). Comme on peut le constater facilement, tous ces traits culturels sont génétiquement le produit de deux logiques qui ont marqué l'histoire de l'entreprise publique durant la période de l'économie «socialiste», à savoir le monopole et la gestion socialiste des entreprises. Ces traits culturels ne sont pas des tares congénitales impossibles à modifier.

Bien au contraire, tous les spécialistes de la question (Trompenaars, Hofstede, Reitter, Laroche, Thevenet, Argyris, Schon, etc.) ont montré qu'il est possible de procéder à la modification de «la programmation mentale collective» de l'entreprise (Il existe plusieurs modèles). Actuellement, toute lecture objective et responsable montre que notre pays va très mal depuis le démantèlement du secteur public. Cette situation est une conséquence de l'errance néolibérale qui a marqué la dernière décennie.

Cette errance et ses conséquences, qui menacent la nation d'explosion ou d'implosion, sont la résultante de l'absence d'une stratégie basée sur une connaissance non seulement de l'histoire économique des nations développées, où le secteur public et le protectionnisme intelligent ont joué un rôle positif et décisif dans le décollage économique, mais aussi sur les ressources du pays au sens large du terme.

Ces choix erronés ont créé une véritable cassure du «moi collectif» par une injustice sociale sans précédent et un déséquilibre régional dangereux, car à force d'être éperonnés, même les bestiaux les plus paisibles finissent par ruer. Cette situation est aggravée par le fait que le pays se trouve actuellement dans une zone de turbulences. Par conséquent, il est irresponsable de continuer à «gérer» le pays avec les «recettes» et avec des équipes qui ont atteint leur «principe de Peter» depuis fort longtemps, car comme le note Tom Peters, «le plus grand danger aux époques de turbulences, ce n'est pas la turbulence, c'est de réagir avec les logiques d'hier». Il faut donc réhabiliter la planification stratégique parce qu'elle est, selon les termes du général de Gaulle, une «ardente obligation».

Les expériences réussies ainsi que l'histoire économique de notre pays montrent, par les faits et non par les discours démagogiques de nos néolibéraux, que le développement du pays, la construction d'une économie forte et viable, l'équilibre régional et la justice sociale nécessitent l'existence d'un secteur public fort. En effet, la reconstruction d'un pays sous-développé exige des investissements lourds dont l'amortissement ne peut se faire qu'à long terme. Or, le secteur privé est, partout dans le monde, obnubilé par le court terme.

Aussi, il est nécessaire de développer le secteur public par la création d'usines nouvelles en tenant compte, bien entendu, de la rentabilité financière, mais aussi des critères liés au caractère stratégique de l'activité pour préserver l'indépendance décisionnelle du pays, ainsi que la création de l'emploi. Il convient également de réhabiliter les entreprises publiques existantes par la rénovation de l'outil de production, technologiquement obsolète, mais aussi en agissant, selon une démarche scientifique tenant compte de la spécificité de chaque cas, sur le paradigme culturel de ces entreprises.

Par conséquent, il faut abandonner la vision comptable simple et simpliste, utilisée depuis 1983, qui consiste à ne concevoir le redressement des entreprises qu'à travers un «jeu d'écritures comptables» appelées pompeusement «redressement financier».

Dans cet ordre d'idées, il faut par la même occasion abandonner, dans les sphères politique et économique, un dogme qui a fait beaucoup de mal à notre pays, selon lequel «on ne change jamais une équipe qui perd ni une méthode erronée» et apprendre à ne prendre des décisions qu'après avoir procédé à un diagnostic sérieux fait par des spécialistes. A côté d'un secteur public fort et performant, l'Etat doit encourager le développement d'un secteur privé productif à condition, bien entendu, de mettre en place des mécanismes législatifs et réglementaires l'obligeant à trouver un équilibre entre l'intérêt légitime de ses propriétaires et l'intérêt général.

Contrairement au discours démagogique du néolibéralisme sur «la responsabilité sociale de l'entreprise», ce point d'équilibre ne peut être laissé à la bonne volonté de l'entreprise privée pour la simple raison que «l'éthique ne peut être le fruit d'une volonté individuelle, mais plutôt le résultat d'une construction sociale» (O. Keramidis et al). Croire que l'entrepreneur privé suivra une autre ligne que celle de son intérêt personnel est un songe creux.

A ce sujet, P. Bourdieu rappelle que dans l'Amsterdam du XVII<sup>e</sup> siècle, les bourgeois s'étaient décidés à financer des infrastructures de tout à l'égout lorsque le choléra, ne reconnaissant pas les barrières de classe, a commencé à emporter leurs enfants. En d'autres termes, ces mécanismes doivent être fixés par l'Etat en tant que garant de l'intérêt général. Ce point d'équilibre ne doit pas aussi être laissé à la liberté du marché, parce que, comme le note H. Lacordaire «entre le fort et la faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit».

Pour le moment, l'entreprise privée n'a que des privilèges. Il est donc temps de lui imposer des obligations. La nation a besoin seulement d'un secteur privé qui participe à l'effort de construction du pays. Par conséquent, dans l'intérêt du pays et même du secteur privé productif, l'Etat doit être implacable pour lutter contre l'évasion fiscale, la non-facturation, la fuite des capitaux par la surfacturation que certains pratiquent afin de s'installer, le moment venu, à Alicante, Genève, Paris ou Londres.

Dans cet ordre d'idées, nous souscrivons à la proposition formulée par Pierre Khalfa qui consiste à prendre une série de mesures pour assurer l'équilibre entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, telles que «la fixation d'une rémunération maximale pour les dirigeants (pour ne pas jouer sur les charges), d'un taux de profit maximal et une taxation plus importante des profits non investis».

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'existence d'hommes d'Etat, comme ceux que l'Algérie a connus durant la Révolution et les années 1970, c'est-à-dire, selon F. Lordon «des individus porteurs des logiques propres de la puissance publique, de sa grammaire d'action et de ses intérêts spécifiques (...) et dévoués aux logiques de l'Etat et déterminés à les faire valoir contre les logiques hétérogènes». Malheureusement, l'interpénétration entre les «hommes politiques», l'administration et les hommes d'affaires fait que l'Algérie, à quelques exceptions près, est la proie d'«egocrates» qui confondent gérer et digérer. Ils ont transformé le pays en «un cabaret et une économie de bazar», selon l'aveu fait, dans un moment de lucidité, par M. Ouyahia.

Ces «egocrates», adeptes de Margaret Thatcher, qui estime qu'il n'y a que des individus et que la société n'existe pas, «There is no such thing as society», ne pensent qu'à leurs intérêts personnels en s'assurant à vie, entre autres, par le biais d'un régime de retraite inique et unique au monde, l'intégralité du salaire du poste avec actualisation automatique, c'est-à-dire que, contrairement aux indigènes qui doivent attendre chaque année la charité pour les uns et le «couffin du Ramadhan» pour les autres, les salaires de ce «premier collège» sont indexés sur le salaire de base du poste occupé au moment du départ en retraite.

Même après le décès de «l'egocrate», cette rente reste garantie intégralement pour les ayants droit (qui a dit que nos egocrates sont incapables d'innovation ?). Il est intrigant de noter que ce scandale soit passé sous silence sans que les questions liées au financement de ce régime spécial et sa conformité avec la Constitution soient posées. Il est vrai que ces «egocrates», du moins le premier rang, a besoin d'un régime spécial puisque, selon la presse, 500 des 700 ministres de l'Algérie indépendante vivent à l'étranger. Bref, le pays va très mal à cause d'une «haute» administration incompétente mais machiavélique, et d'une «classe politique» dont l'ignorance n'a d'égale que son arrogance, sa cupidité et son irresponsabilité.

Cette «classe politique» est le produit de «groupements d'intérêts» qu'on appelle abusivement partis, sous prétexte que leur registre de commerce (agrément) est délivré par le ministère de l'Intérieur au lieu de celui du Commerce. Il est vrai que l'exemple est donné par leur géniteur en chef, à savoir le FLN, ce groupement d'intérêts qui ose encore, sans rougir, se réclamer des valeurs de Novembre malgré sa compromission avec le néolibéralisme (cette «théorie de la destruction collective», selon les termes de P. Bourdieu) et ses conséquences (inégalités sociales, chômage, déséquilibre régional, démantèlement de l'Etat national).

Les zizanies de ces carriéristes à l'occasion de chaque élection (Le texte de J. P. Sartre intitulé Elections piège à cons semble avoir été écrit pour l'Algérie !) montrent que l'électro-encéphalogramme de ses dirigeants ne fonctionne que lorsque leurs intérêts sordides et mesquins sont en jeu, et ce, quel que soit l'âge de la personne. Bien plus, les jeunes carriéristes, voulant «arriver» rapidement, sont plus voraces que leurs aînés.

De ce fait, on doit cesser d'opposer les générations entre elles parce que le problème d'âge est à la fois un faux problème et un piège. En effet, c'est un faux problème car, comme le dit Sartre, «L'âge n'a jamais été une question d'état civil. C'est une question d'état d'esprit».

C'est aussi un piège concocté par la mafia politico-financière pour détourner l'attention du véritable clivage. En effet, le vrai clivage n'est pas entre les générations, mais entre ceux qui veulent servir l'Etat et ceux qui se servent de l'Etat. Il est entre ceux qui restent fidèles aux valeurs de Novembre pour la construction d'un «Etat social» et ceux qui participent par leurs actes ou leurs écrits à la captation de l'Etat par la mafia politico-financière.

Le vrai clivage est entre ceux qui, comme W. Beveridge, pensent que «ce doit être une fonction de l'Etat de protéger ses citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'Etat que de défendre les citoyens contre les attaques du dehors», et ceux qui estiment que la misère sociale de l'écrasante majorité de la population est un simple dommage collatéral nécessaire pour le bonheur des 10 000 milliardaires, seule réalisation palpable de cette errance néolibérale. Il est entre ceux qui sont pour un modèle de développement permettant à tous les Algériens de vivre dans la dignité, par une répartition plus équitable des richesses nationales, et ceux qui ne leur laissent que le choix entre le suicide, les psychotropes et la «harga» pour fuir la «hogra».

### **Références bibliographiques :**

- Baba Ahmed ; Diagnostic d'un développement ; Editions l'Harmattan ; 1999  
Baudouin. J ; Introduction à la sociologie politique ; Editions du Seuil ; 1998  
Bourdieu. P ; L'essence du néolibéralisme ; Le Monde diplomatique ; mars 1998  
Bouzidi. A ; Questions actuelles de la planification algérienne ; Editions ENAP/Ena 1983  
Brahimi. A ; Stratégie de développement pour l'Algérie ; Editions Economica ; 1991  
Hofstede. G ; Vivre dans un monde multiculturel, comprendre nos programmations mentales ; Editions d'Organisation ; 1994  
Khalfa. P ; « Un tabou et un totem, le rapport entre le travail et le capital » in dossier – Protectionnisme : libres échanges - Le Monde diplomatique ; 31 mars 2009  
Thevenet. M ; Audit de la culture d'entreprise ; Editions d'Organisations ; 1986

*Mohammed Salah Chabou : docteur en sciences de gestion et membre de l'Association internationale de recherche en management public*



Support	Le Quotidien d'Oran	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>L'impact de l'attaque contre un secteur névralgique de l'économie Des experts optimistes rappellent «l'effet Anadarko»</b>		

*La méga-prise d'otages d'In Amenas est un coup dur pour l'image de l'Algérie qui était parvenue, avec un relatif succès ces dernières années, à convaincre les opérateurs étrangers que le pays est sûr.*

**E**t de fait, les investisseurs et les opérateurs étrangers avaient plus tendance à s'inquiéter de « l'insécurité juridique » que de l'insécurité – tout court – même si les entreprises installées appliquaient les principes de précaution. Le plus rude pour l'Algérie est que l'attaque a touché un secteur hydrocarbures qui a été bien protégé au cours de la décennie très troublée des années 90. Certes, la proximité d'In Amenas avec la frontière d'une Libye déstabilisée est devenue source de diffusion d'armement, après la guerre occidentale contre Kadhafi et a introduit un facteur de fragilité.

Mais cela n'enlève rien au fait que le secteur stratégique des hydrocarbures a été touché dans une période de relative stabilité interne. Il est de plus en plus avéré que l'objectif du groupe terroriste était d'enlever des employés étrangers et que leur repli sur la base gazière est la conséquence de leur échec. Le discours officiel sur l'effet dangereux de la déstabilisation de la Libye n'aura pas eu une traduction sécuritaire efficace. En théorie, après l'échec de l'attaque contre le bus, les terroristes n'auraient pas du pouvoir accéder à la base de Tiguentourine.

Les installations n'auraient pas subi de grands dommages et on peut dire que sur ce plan là l'impact est limité. C'est plutôt, l'impact sur le futur comportement des compagnies étrangères qui peut être une source de souci. Les opérations de rapatriement de centaines d'étrangers sont une réaction normale. « Une exigence des compagnies d'assurances » souligne un spécialiste qui ne s'attend pas à une défection des entreprises étrangères engagées dans le secteur pétro-gazier.

« Si l'usine n'est pas vraiment touchée, l'impact est marginal. Les assurances vont augmenter leurs primes et les salaires seront revus à la hausse avec une prime de risque bonifiée. Des dispositifs de sécurité plus sévères devraient être mis en place, mais le besoin en énergie est tel qu'elles resteront ». Selon ce spécialiste, plutôt optimiste sur le comportement des entreprises, le vrai problème qui risque de se poser serait une volonté des Etats occidentaux « d'être plus impliqués dans la sécurité ». Cette vision optimiste doit être cependant tempérée.

#### «NUAGE NOIR»

L'Agence Internationale de l'énergie a estimé que l'attaque contre le site de Tiguentourine faisait « peser un nuage noir sur les perspectives du secteur de l'énergie du pays ». Depuis des années, l'Algérie fait face – et pour des raisons sans rapport avec la sécurité – à une bouderie des compagnies pétrolières étrangères. Les échecs successifs de plusieurs appels d'offres de l'Alnaft l'ont montré.



C'est tout l'enjeu de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, qui devrait être, en théorie, si le calendrier ne change pas, être soumise au vote le 21 janvier prochain. L'économie de la nouvelle loi, que ce soit pour les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, consiste à adapter la fiscalité pour rétablir l'attractivité du secteur pétro-gazier.

L'attaque terroriste d'In Amenas va-t-elle réduire à néant l'effort « législatif » qui est mené ? Là également, les spécialistes nuancent. Les entreprises vont probablement devenir plus exigeante en matière de sécurité – les assureurs vont d'ailleurs l'imposer – mais elles ne désertent pas l'Algérie si elles ont l'assurance d'une marge de profit suffisante.

C'est le critère fondamental même si les leçons sécuritaires de la méga-prise d'otages d'In Amenas devront être examinées pour en tirer des leçons. Les experts rappellent que dans les années 90, Anadarko a accepté de prendre le risque de venir et elle a beaucoup gagné. Sa réussite a un effet d'entraînement sur les autres compagnies.

« Dans le pire des cas, estime un spécialiste, on aura un investisseur qui prendra des risques pour obtenir le gros lot, cela donnera à réfléchir aux entreprises réticentes ».

*Salem Ferdi*

Support	El Watan	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Loi de finances 2013</b> <b>Remboursement de TVA et procédures fiscales (2e partie)</b>		

La précédente contribution publiée dans le Supplément économique du 14 janvier 2013 traitait des dispositions de fiscalité directe de la loi de finances pour 2013. Il est question, dans cette édition, des amendements en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et plus particulièrement en matière de procédures fiscales, tant les amendements en la matière sont à la fois riches et nombreux.

### *Innovation en matière de remboursement de précompte de TVA*

Les entreprises ont l'expérience de longs délais de traitement des demandes de restitution de TVA et devraient se réjouir de cette nouvelle disposition codifiée sous un article 50 quater du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires. Cet article prévoit que les entreprises qui relèvent de la Direction des grandes entreprises (DGE) et qui ont introduit des demandes de remboursement de précompte de TVA peuvent bénéficier d'avance financière dès le dépôt de leur demande. La loi de finances pour 2013 apporte ainsi la nécessaire dérogation prévue à l'article 53 de la loi 84-17 du 07 juillet 1984, relative aux lois de finances, qui interdit les opérations de prêt ou d'avance, sauf dérogation expresse par loi de finances.

La dérogation étant apportée, cette mesure permettra aux entreprises de disposer d'une avance de 50% du remboursement en attente de l'instruction de leur demande de remboursement et de ne pas se trouver pénalisées en trésorerie.

Si la mesure est innovante et réaliste, il ne faut pas perdre de vue qu'elle a été conçue pour les seules entreprises qui relèvent de la DGE pour permettre à l'administration de conduire les contrôles nécessaires à la validation des précomptes de TVA déclarés par les entreprises.

Le nouvel article 50 quater du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires précise que les entreprises éligibles à cette procédure sont celles qui remplissent les conditions prévues aux articles 50 et 50 bis du code des taxes sur le chiffre d'affaires, qui, faut-il le rappeler, sont des conditions de forme et de fond assez rigoureuses telles que la nature des opérations, l'origine des précomptes, l'obligation de tenir une comptabilité régulière en la forme et la référence à un précompte dûment déclaré et non prescrit, dans des conditions strictes de délais et de montants. L'administration apportera certainement la précision des modalités d'application, tant la matière est sensible et l'enjeu important pour les entreprises concernées.

En l'état actuel de la rédaction du nouvel article 50 quater du code des TCA, il y a lieu d'en déduire que le précompte devra être formellement confirmé par le service gestionnaire du dossier, et que le receveur de la DGE devra, à l'occasion du versement de l'avance, se conformer aux sûretés qu'exige le principe de sauvegarde des intérêts du Trésor, à l'issue du contrôle formel de la demande.

Cet énoncé laisse penser que certaines entreprises débitrices, sans garantie de leur passif fiscal, pourraient être limitées dans l'obtention de cette avance.

Par ailleurs, il est prévu que le versement du reliquat ne peut être effectué qu'après détermination du montant total admis au remboursement, à l'issue d'un contrôle approfondi de la demande.

### ***Les amendements en matière de procédures fiscales sont riches et nombreux***

Les mesures en correction de forme concernent, entre autres, la reprise à l'article 20 du Code des Procédures Fiscales, d'un sixième paragraphe, originellement consacré au droit du contribuable de disposer d'un délai de réponse supplémentaire de quarante (40) jours pour faire parvenir ses observations, lorsque la notification de redressement qui lui est adressée fait ressortir un nouveau chef de redressement ou prend en compte de nouveaux éléments non repris dans la notification initiale.

Le droit de contrôle par l'administration des documentations justifiant les prix de transfert est harmonisé. L'article 20 ter du Code des Procédure Fiscales est reformulé pour préciser qu'autant lors d'une vérification courante de comptabilité que lors d'une vérification ponctuelle, l'administration peut obtenir une documentation similaire à celle exigée des sociétés relevant de la DGE, en vertu des dispositions de l'article 169 bis du Code des Procédures Fiscales, lorsque des transferts indirects de bénéfices sont présumés au sens des dispositions de l'article 141 bis du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.

Cette mesure harmonise la documentation à mettre à disposition des vérificateurs des entreprises qui ne relèvent pas de la DGE, en sollicitant une documentation identique à celle exigible des entreprises qui en relèvent, pour justifier la politique des prix de transfert pratiquée, lorsque ces entreprises engagent avec des entreprises apparentées ou affiliées, situées hors d'Algérie, des opérations industrielles, commerciales ou financières susceptibles de créer des situations de transfert de bénéfices, au sens des prix de transfert.

### ***Les sanctions en cas de flagrance fiscale sont précisées et renforcées***

L'article 20 quater du code des procédures fiscales, introduit par la loi de finances complémentaire pour 2010, définit la procédure de flagrance fiscale comme un contrôle opéré par l'administration fiscale qui s'effectue avant toute manœuvre organisée par le contribuable visant, notamment l'organisation d'insolvabilité.

La flagrance fiscale est une procédure d'urgence qui permet de sanctionner une fraude fiscale dès sa constatation en vue de la correction d'une situation manifestement frauduleuse, tel que l'exercice d'une activité occulte, la dissimulation de résultats ou l'émission de factures fictives.

Outre les sanctions prévues à l'article 194 ter du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées, des sanctions du délit de flagrance fiscale ont été prévues sous l'article 20 quater du Code des Procédures Fiscales, consistant à soustraire le contribuable du bénéfice de la procédure contradictoire, de la mise en place d'échéanciers de paiement et de la procédure de sursis de paiement.

Les sanctions sont précisées, sous la nouvelle rédaction 20 ter du Code des Procédures Fiscales, avec un énoncé plus précis et mieux cerné en rapport avec les régimes d'imposition, les procédures de contrôle et le droit de reprise, prévoyant notamment :

- la possibilité d'établissement de saisie conservatoire par l'administration ;
- l'exclusion du bénéfice de la franchise de la TVA et des régimes dérogatoires ;
- la possibilité de renouveler une vérification de comptabilité achevée ;
- la possibilité d'élargissement des durées de vérification sur place ;
- la prorogation du délai de prescription de deux (2) ans ;
- l'exclusion du droit au sursis légal de paiement de 20% et de l'échéancier de paiement ;
- l'application des amendes prévues par l'article 194 ter du code des impôts directs et taxes assimilées ;
- l'inscription au fichier national des fraudeurs.

L'article 42 du Code des Procédures Fiscales est modifié pour cerner la procédure contradictoire. Cet article confirme que lorsqu'à la suite d'une vérification de comptabilité, l'agent vérificateur a arrêté les bases d'imposition, l'administration doit notifier les résultats aux contribuables, et ce, même en l'absence de redressement.

L'administration est tenue également de répondre aux observations du contribuable. Dès lors, la référence au rejet de comptabilité en est retirée puisqu'elle est consacrée par l'article 43 suivant qui prévoit notamment que l'administration fiscale notifie, consécutivement à un rejet de comptabilité, les bases d'imposition arrêtées d'office et est tenue de répondre aux observations du contribuable.

### *Autres mesures de procédures fiscales*

Outre le fait que l'article 92 du Code des Procédures Fiscales est reformulé pour faire une référence expresse, de bonne forme, à la remise gracieuse ou à la modération d'impôts directs régulièrement établis, aux majorations d'impôts ou d'amendes fiscales, un article 93 bis est créé pour innover en matière d'atténuation d'amendes fiscales ou de majoration d'impôts. Il en est de même pour les contribuables relevant de la DGE avec la création d'un quatrième paragraphe à l'article 173 qui prévoit que l'administration peut accorder aux personnes, sur leur demande et par voie contractuelle, une atténuation d'amendes fiscales ou de majorations d'impôts sur le fondement des dispositions de l'article 93 bis du code des procédures fiscales.

En instituant de la sorte un dispositif de remise conditionnelle, l'administration semble privilégier le recouvrement des droits en principal avec la faculté d'abandonner tout ou partie des pénalités. Citons enfin la disposition d'importance pour les contribuables de la DGE, en matière de paiement de la Taxe sur l'activité professionnelle (TAP.) Cette taxe sera désormais payée auprès du receveur de la DGE et non plus auprès des recettes des différents lieux ou chantiers d'exploitation. Cette simplification est induite par l'abrogation de l'article 175 du Code des Procédures Fiscales qui disposait qu'à titre transitoire, le paiement de la Taxe sur l'Activité Professionnelle continuerait à se faire auprès des recettes des impôts d'implantation de chaque entreprise, unité, établissement ou chantier.

(1) *Journal officiel n° 72 du 30 décembre 2012*  
*Samir Hadj-Ali : expert-comptable*

Support	El Moudjahid	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Bilan 2012 de la sûreté nationale région centre Les crimes économiques et le trafic de drogue en hausse</b>		

***28.361 affaires traitées l'année dernière, dont 512 sont liées à l'atteinte à l'économie nationale. Plus de 1.280 kg de kif traité ont été saisis par la police***



**L**a criminalité a enregistré, en 2012, au niveau des 11 wilayas du centre, un recul par rapport à l'année précédente, par contre l'atteinte à l'économie nationale et le trafic de drogue connaîtront, durant la même période, une évolution significative.

C'est ce qui ressort en fait, du bilan des activités des services de la Sûreté nationale pour l'année dernière, présenté lors d'une conférence de presse, hier, à l'école d'Application de la Sûreté Nationale de Soumâa, par le commissaire divisionnaire de la Sûreté nationale, Lahcène Boufenaya qui rappellera que la DGSN, à la faveur de sa nouvelle stratégie de proximité, soldée par la création de cellules d'écoute qui ont contribué, estimera-t-il, au renforcement de la culture préventive chez les différentes couches de la société.

Il précisera ainsi que cette nouvelle démarche, est axée essentiellement sur le respect du citoyen et de ses droits, en tant que partenaire de l'opération sécuritaire, et ce, à travers l'élévation du niveau de professionnalisme des éléments de la sûreté nationale. Le conférencier, affirmera, à cet effet que durant l'année 2012, les services de la Sûreté nationale pour la région du centre, ont relevé 49.016 affaires contre 47.961, enregistrées en 2011.

L'intervenant, soulignera également que la wilaya d'Alger intervient en première position avec 21.095 affaires, contre 20.568, en 2011, soit une différence de 527 affaires, avant de poursuivre que le même bilan a dénombré 1.932 affaires de vols qualifiés traitées, sur un total de 7.423 affaires. Pour les crimes liés à l'atteinte aux biens, il est signalé que 1.899 affaires ont été résolues sur les 4.185 affaires inscrites. Ces mêmes affaires se sont soldées par la détention préventive de 2.554 personnes impliquées. S'agissant de l'atteinte aux personnes, les chiffres démontrent que 86 affaires ont été élucidées sur les 106 affaires recensées.

Les crimes de mœurs étaient présents dans le bilan d'activités des services de la sûreté de la région du centre, pour l'année 2012 avec un total de 864 affaires traitées. Les poursuites pour atteinte à la sûreté publique ont été sanctionnées par 284 affaires résolues pour associations de malfaiteurs et 50 autres pour délit de mendicité, 236 pour séjour illégal.

L'on notera aussi que 2.664 affaires de violence physiques et sexuelles contre les femmes sont comptabilisées dont 722 de maltraitance et 15 ayant un caractère de harcèlement sexuel.

La délinquance juvénile et la protection de l'enfance n'ont pas été en reste du bilan qui fait ressortir 5.457 affaires dans lesquelles sont impliqués 1.706 mineurs. L'on notera également 1.189 enfants, victimes de la violence et 878 en danger moral.

Pour les crimes économiques et le trafic de drogue, les statistiques de la DGSN, font état de 500 affaires pour atteintes à l'économie nationale, soldées par la détention préventive de 214 personnes impliquées et 3.363 affaires de drogue et la saisie de plus de 1.280 kilos de kif traité contre 214,60 kg en 2011.

Support	El Moudjahid	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>L'OAIC dispose de capacités de stockage supplémentaires Plus de 21 millions de quintaux de céréales collectés en 2012</b>		



*Des poursuites à l'encontre des auteurs de triches sur le blé revendu à l'Office*

**D**eux à trois cas de triche sur le blé revendu par des agriculteurs à l'Office algérien interprofessionnel des céréales ont été confirmés, hier, par le DG de l'Office, à l'occasion de la présentation de l'exposé relatif à sa stratégie devant la commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement à l'APN présidée par M. Mohand Cherif Ould El-Hocine.

Une réunion qui entre dans le cadre d'une série de rencontres prévues avec les partenaires du secteur de l'agriculture à l'effet d'écouter les concernés et élaborer des recommandations qui seront soumises au ministre concerné, a déclaré M. Ould El Hocine.

La combine consiste à acheter du blé d'importation au marché parallèle pour le revendre à l'OAIC intégré dans le produit local à des prix soutenus par l'Etat. Les dispositions qui s'imposent ont été prises à l'encontre des concernés, a affirmé M. Abdelwahab Darneche. Il admettra l'existence de spéculation sur l'aliment de bétail et la semence d'avoine, la faiblesse des capacités de stockage de l'Office et les difficultés à assainir le fichier national des éleveurs qui ne déclarent pas leur cheptel.

D'emblée, l'intervenant mettra en avant les différentes formes de soutien accordées aux agriculteurs, producteurs et éleveurs dans le cadre de la politique du renouveau agricole et rural, notamment par le biais de l'OAIC, en ce qui concerne les céréales. A ce titre, il indiquera que le matériel nécessaire est mobilisé pour le développement de la céréaliculture dont la filière du maïs qui bénéficie d'un intérêt grandissant de la part des pouvoirs publics.



D'autre part, il affirmera qu'un plan d'investissement a été engagé avec le concours de la BADR pour le renforcement des capacités de stockage de l'Office, soit 8,2 millions de quintaux supplémentaires sachant que les capacités actuelles sont estimées à un peu plus de 34 millions de quintaux a-t-il déclaré.

Il s'agira, d'acquérir, dans l'immédiat, 5 unités de stockage de semences et 17 autres ultérieurement, l'appel d'offres s'étant avéré infructueux a été relancé. En ce qui concerne les céréales, l'Office projette de se doter de 9 silos en béton armé et 36 autres métalliques. Pour les premiers, le marché sera bientôt signé alors que des discussions sont en cours avec une société nationale pour le second projet. L'OAIC a récupéré 7 silos stratégiques à la faveur d'une résolution du CPE. Ces derniers étaient sous tutelle des ERIAD.

Sur un autre registre, il a affirmé que l'Office a collecté plus de 21 millions de quintaux de céréales en 2012. Un volume en hausse par rapport aux campagnes précédentes qui ont enregistré une moyenne de 17,4 millions de quintaux. Par ailleurs, 2,8 millions de quintaux de semences ont été collectés dont 1,8 millions de quintaux pour le blé dur soit 67% et 876.000 quintaux pour l'orge. A ce propos, le DG de l'OAIC a affirmé que l'Office comble le déficit dans les quotas d'orge destinés aux éleveurs par des importations tout en maintenant, pour 2013, la régulation de la distribution au niveau des zones pastorales, agropastorales et steppiques.

### **Les semences commercialisées sont certifiées**

Au titre des avantages concédés par l'Etat au profit des agriculteurs, le DG de l'OAIC a rappelé que la BADR a débloqué plus de 45 milliards de dinars pour le rachat de la production céréalière au bénéfice de l'Office qui revend le produit à des prix soutenus dans un souci de stabilité du marché.

La banque a accordé 6,6 Mds de dinars pour la production de semences et, par conséquent, réduire la facture d'importation. M. Abdelwahab Darneche a insisté sur le fait que les semences commercialisées sont certifiées et de bonne qualité.

Il indiquera que l'Office a collecté, en 2012, près de 18.000 quintaux de semences sur une production globale de 2,8 millions de quintaux dont 2.000 quintaux de semences d'avoine (60 à 70% produits au niveau de fermes pilotes, leurs prix à la vente étant bas) et commercialisé 1,6 million de quintaux sachant que la superficie ensemencée a atteint 3,3 millions d'hectares.

Aussi, l'Etat a initié des crédits exonérés de TVA pour la production d'engrais adossés à un soutien de 20% sur leur prix. En 2012, 872.000 q d'engrais de fond ont été produits soit +10% par rapport à 2008-2009 alors 838.000 q d'engrais de couverture ont été produits à la même période soit + 500% comparativement à la même période.

Dans son intervention, le DG de l'OAIC a souligné que les besoins de l'Algérie en céréales étaient de 80 millions de quintaux/an. Il fera savoir, par la même occasion que l'OAIC vend 4,5 millions de quintaux de blé tendre aux minoteries pour les besoins de transformation et 2,3 millions de quintaux en blé dur. Il a précisé, aussi, que les ERIAD accèdent à 100% de leurs besoins en la matière alors que la part du privé est de 60%.

Il y a lieu de rappeler que les importations algériennes de blé ont enregistré une baisse durant les dix premiers mois de 2012 atteignant 1,70 milliard de dollars, contre 2,43 milliards de dollars durant la même période de 2011, reculant de 29,84% selon le Cnis.

Les quantités de blés (tendre et dur) importées ont atteint près de 5,2 millions de tonnes de janvier à octobre dernier, contre 6,4 millions de tonnes à la même période de 2011, en baisse de près de 19%.

Les importations de blé dur ont atteint 1,19 million de tonnes pour un montant de plus de 500 millions de dollars, en baisse de 22,43% en termes de valeur, celles du blé tendre ont totalisé, quant à elles, les quatre millions de tonnes pour une valeur de 1,2 milliard de dollars (-32,5%).

*D. Akila*

Support	APS	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>L'Etat consacre pas moins de 46 milliards de DA par an au soutien de la filière lait</b>		

**L'**Etat consacre annuellement pas moins de 46 milliards de DA au soutien de la filière lait, y compris les éleveurs et transformateurs, pour encourager la production et réduire la facture d'importation du lait en poudre, a affirmé dimanche à Alger le directeur général de l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL), Fethi Massar.

Dans une intervention lors de la réunion de la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Mohamed Chérif Ould Hocine, le directeur général de l'ONIL a indiqué que "le soutien de l'Etat au secteur du lait et à la production du lait varie entre 46 et 47 milliards de DA par an dont une partie de cette subvention est consacrée aux laits en poudre et frais outre les subventions destinées à cette filière".

M. Massar a précisé que le secteur de l'agriculture encourage les professionnels de la filière (éleveurs, transformateurs et collecteurs) à augmenter la production nationale de lait frais et à réduire davantage la facture des importations de lait en poudre qui a enregistré un recul l'année dernière. En 2012, les importations de l'Algérie de lait en poudre ont atteint 700 millions de dollars. Ce montant est appelé à diminuer en 2013 à moins de 600 millions de dollars à la faveur de l'augmentation de la production locale.

Selon les données avancées par le directeur général de l'ONIL, le soutien de l'Etat au lait en poudre a augmenté de 14,8 milliards DA en 2010 à 22,5 milliards de DA en 2011 puis à 26,6 milliards de DA en 2012. Il a précisé à ce propos que l'ONIL a pour mission principale la régulation du marché du lait en sachets subventionné (25 DA) et la régulation des produits de base à travers la distribution du lait en poudre à 15 laiteries publiques et plus de 110 laiteries privées à travers le territoire.

155 000 tonnes de lait en poudre ont été distribués aux laiteries en 2012 et 145 000 tonnes en 2011, a indiqué le responsable devant les membres de la commission parlementaire. Il a ajouté dans ce sens que l'ONIL dispose de quantités suffisantes pour couvrir la demande nationale sur le lait en sachet jusqu'à août prochain.

S'agissant de la collecte et la transformation du lait frais, M. Massar a fait savoir que le nombre des laiteries qui produisent le lait frais a augmenté à 177 unités en 2012 contre 70 début 2011, ajoutant que près de 750 millions de litres de lait frais ont été collectés en 2012.

Selon le responsable, la production devrait augmenter à 800 millions de litres en 2013 grâce au soutien fourni aux importateurs de vaches laitières.

A une question d'un député sur des cas de fraude et de détournement des subventions de l'Etat destinées à la filière lait, le directeur général de l'ONIL a précisé qu'une inspection a été créée pour "éviter l'utilisation illégale du lait en poudre et des subventions de l'Etat" destinées aux professionnels de la filière.

Support	Le Temps d'Algérie	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Recul de 26% des importations algériennes de blés en 2012 (Douanes)</b>		

**L**es importations algériennes de blés ont reculé en valeur de près de 26% en 2012 par rapport à 2011, année durant laquelle les achats ont connu une forte hausse de 125% par rapport à l'année d'avant, a-t-on appris lundi auprès des Douanes.

La facture des importations de blé est passée de 2,85 milliards de dollars en 2011 à près de 2,11 milliards de dollars en 2012, indique un bilan provisoire du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes.

En volume, les importations de blé tendre et dur ont atteint 6,29 millions de tonnes en 2012 contre 7,45 millions de tonnes une année auparavant, en baisse de 15,54 %, Les achats de blé tendre, qui représentent une part importante des importations de céréales de l'Algérie, sont passés de 1,96 milliard de dollars pour une quantité de 5,55 millions de tonnes en 2011 à 1,45 milliard de dollars pour 4,71 millions de tonnes en 2012, en baisse de 15,03 % en valeur et de plus de 25,9% en volume.

Pour le blé dur, l'Algérie a importé durant l'année écoulée pour 655,02 millions de dollars (1,58 million de tonnes) contre 884,53 millions de dollars, soit 1,903 million de tonnes en 2011. La facture des importations de blé dur de l'Algérie a reculé également de 25,94% en 2012, alors qu'en volume la baisse est de plus de 17%, selon le CNIS. Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie en blé en 2012 sont pratiquement les mêmes que ceux des années précédentes: France, Canada, Allemagne et Etats Unis d'Amérique, Espagne et Mexique.

L'Algérie a produit 5,12 millions de tonnes (T) de céréales lors de la campagne 2011-2012 contre 4,24 millions de T en 2010-2011 et 4,5 millions (T) en 2009-2010, alors qu'un record de 6,12 millions de T avait été enregistré en 2008-2009. Les besoins de l'Algérie en céréales sont estimés à environ huit millions de tonnes par an. L'Algérie est considérée comme un des premiers importateurs de blés au monde, notamment pour le blé tendre, la demande locale étant importante.

Les importations céréalières, notamment les blés, ont amorcé une baisse durant les cinq premiers mois de 2012, suite à des prévisions d'une bonne récolte (5,6 millions de T), avant qu'elles ne soient revues à la baisse (5,12 millions de T). L'Algérie est finalement sortie sur le marché international à partir de juin dernier, anticipant la hausse des prix des céréales. L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a acheté 500.000 tonnes de blé dur au mois d'août pour couvrir les besoins du début de 2013.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Réda HAMIANI au forum de liberté</b> <b>«Le retour de l'inflation est préoccupant»</b>		

***Réda Hamiani a déclaré, hier, qu'il était déçu par le taux de croissance estimé à 2,6% alors que les attentes du FCE vont vers un taux de 5%. Le président du FCE a, par ailleurs, déclaré qu'il était préoccupé par le retour de l'inflation qui a atteint le taux de 12%***

**I**ntervenant hier dans le cadre du forum du quotidien Liberté, le président du FCE a déclaré que la grande nouveauté et la grande préoccupation pour le FCE sont le retour de l'inflation, même si elle a été maîtrisée jusque-là a-t-il précisé. «Actuellement, l'inflation est à 12% alors que la moyenne est de 8%.

Elle représente ainsi une menace pour l'économie nationale. Cette inflation est le résultat de toutes les hausses de salaires de 2011 et du soutien des prix pour des raisons liées à la stabilité du pays», a expliqué Réda Hamiani. Il a précisé, par ailleurs, qu'il y a eu un écart important entre la distribution des revenus et la production. Selon le président du FCE, ces perspectives sont corrigées par des promesses de maîtrise plus soutenue de cette inflation.

«Nous allons revenir à un taux de 4 et 5%. L'objectif essentiel étant de commencer à construire une économie productive hors hydrocarbures. Nous souhaitons que l'économie soit caractérisée par l'offre et non pas par la demande», a souligné le conférencier. Réda Hamiani mettra aussi l'accent sur la situation actuelle de l'industrie nationale qui est, selon lui, quasi inexistante. «Comment donner du tonus à cette industrie en présence des importateurs ? On ne peut faire autrement que d'assurer une protection industrielle...

Il faut à tout prix reconquérir le marché intérieur. Cette volonté d'industrialisation est battue en brèche», a souligné Réda Hamiani pour qui l'exportation hors hydrocarbures doit être vue à long terme. A cet effet, le président du FCE a salué les projets d'investissement que sont la future usine Renault et l'usine de réalisation de tracteurs algéro-américaine qui a récemment démarré sa production.

S'agissant de la règle des 49/51 qui oblige des intérêts algériens à prendre la majorité dans tout projet d'investissement impliquant des étrangers, Réda Hamiani a expliqué que les chefs d'entreprise ne demandent pas sa suppression. «Cette loi n'effraie pas les multinationales, mais les PME/PMI. Il faut donc moduler cette règle selon les cas.

On aurait souhaité que ce débat s'installe, et des règles qui tiennent compte de la réalité économique algérienne. Il faut développer une attractivité alors qu'actuellement, on est répulsifs », expliquera le conférencier. S'agissant de la croissance, Réda Hamiani dira que le FCE s'attendait à une croissance de 5% mais elle a été estimée à 2,6% «C'est insuffisant et nous sommes déçus au regard du taux de chômage et de la masse de jeunes sans emploi.

Ce taux nous pénalise, et il reste acceptable. Pour 2013 et 2014, le taux sera plus important et passera à 4 et 4,5%», soulignera Réda Hamiani, notant qu'il y a des indices et des pistes pour tirer vers le haut la croissance économique.

Il évoquera, en outre, une volonté politique du nouveau gouvernement d'assurer un développement économique. «Cette carte permet de placer notre pays dans un focus international qui se traduira par des investissements de qualité qui feront la différence», a déclaré le président du FCE.

*F-Z. B*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Abdelhak Lamiri, docteur en économie</b> <b>Un recul des investisseurs encouragerait le terrorisme</b>		

**I**nterrogé sur les éventuelles répercussions que l'épisode de la prise d'otages de Tiguentourine pourrait avoir sur l'économie mondiale, Abdelhak Lamiri, docteur en sciences de gestion à l'université de Californie, aux Etats-Unis, a estimé que l'impact était davantage psychologique, la production du complexe gazier peinant à atteindre 01% de la production mondiale : «Il suffit d'augmenter légèrement celle d'autres sites pour compenser le déficit généré», a-t-il assuré hier sur les ondes de la radio, en rappelant que le complexe de Tiguentourine représente 10% de l'ensemble de la production nationale et environ 15% des exportations gazières, elles-mêmes ne constituant pas plus que 2,7% de la production mondiale : «Ce qui n'est pas de nature à déséquilibrer les marchés internationaux», a-t-il encore jugé.

Abdelhak Lamiri a également minimisé l'impact que le drame d'In Amenas pourrait avoir sur les velléités d'investissements des compagnies pétrolières étrangères, par ailleurs «habituées» à travailler malgré ce genre de problèmes : «Comme c'est une première en Algérie, elles pourraient observer un wait and see momentané mais les choses devraient rapidement rentrer dans l'ordre (...)

A condition qu'il n'y ait pas de suites et que l'Algérie reprenne les choses en main ». Ce qui devrait se faire assez rapidement, a-t-il encore estimé en rappelant que l'épisode tragique de l'aéroport d'Alger (attentat à la bombe de 1992 qui avait fait 09 morts et 128 blessés, Ndr) n'empêche pas que l'Algérie compte aujourd'hui parmi «les pays qui ont les aéroports les plus sécurisés au monde.» Un recul des investisseurs constituerait, a-t-il par ailleurs averti, un «encouragement énorme» à l'adresse des groupes terroristes qui pourraient s'attaquer à d'autres sites, dans d'autres pays.

Pour l'économiste algérien, l'impérieuse nécessité d'investir dans l'économie hors hydrocarbures est l'un des enseignements que l'attaque contre le site gazier impose à l'Algérie : «On en parle depuis 40 ans et on n'y arrive pas.

Nous disposons de 600.000 PME au lieu de 1.400.000 pme et nous dépensons 50 milliards de dollars pour l'importation alors que nous devrions compter sur la production nationale.» a-t-il déploré en appelant déployer l'organisation nécessaire : «Il faut mettre en place des banques d'investissement, des sociétés spécialisées dans la création d'entreprises, libérer les initiatives privées, débureaucratiser, qualifier les ressources humaines », a-t-il énuméré en substance en insistant sur le développement des ressources humaines, comme l'ont compris d'autres pays, par la création d'un tissu universitaire de niveau mondial seul à même de qualifier les reste des institutions et des centres de formation professionnelle de qualité internationale, en partenariat avec des compétences étrangères : «En l'espace de 20 ans, les Chinois ont créé 2.000 institutions nouvelles, jumelées avec le reste du monde, ce qui leur a permis de disposer aujourd'hui de véritables ressources qualifiées. C'est ce qui fait leur force et non pas les coûts modérés de la main d'œuvre.»



L'investissement sur le développement humain conjugué aux «légères améliorations déjà enregistrées» (allègements administratifs, encouragements à l'investissement, accès au foncier...) conduirait l'Algérie - qui, a-t-il déploré, souffre d'un retard en management de 40 à 50 ans - à devenir un pays émergent en l'espace de cinq années : «Si on arrive à mettre en place le processus et à moderniser les structures publiques, on peut espérer avoir des taux de croissance qui dépasseraient les 10% dans les cinq années qui suivront», a-t-il assuré en pointant comme principal objectif la récupération des deux tiers des importations (lait, blé, agriculture, médicament, électronique) et leur remplacement par la production nationale.

*M. Nadir*

Support	L'Expression	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Ses importations ont dépassé les 46 milliards de dollars</b> <b>L'Algérie malade de son pétrole</b>		

*L'économie nationale est plus que jamais dépendante de ses exportations en hydrocarbures qui lui ont permis de dégager un excédent commercial de plus de 27 milliards de dollars en 2012.*

**I**nutile de crier cocorico: la nouvelle est bonne en soi, certes, mais cette «performance» met surtout en exergue la fragilité du pays qui reste orphelin d'une économie productrice de richesses. Le pétrole fait vivre 36 millions d'Algériens. Il suffit d'un effondrement de ses cours et l'on broiera, à coup sûr, du noir. Il n'y a donc pas eu de miracle depuis que l'Algérie décide de son destin qui est chevillé aux ressources qu'elle tire de son sous-sol: le pétrole essentiellement.

La manne est fabuleuse. Les réserves de change doivent avoir dépassé les 200 milliards de dollars grâce aux exportations des hydrocarbures et à des niveaux du prix du baril de pétrole qui oscillent autour des 110 dollars (Le Brent de la mer du Nord coté à Londres Ndlr). Elles étaient à 186,62 milliards à la fin juin 2012. Les chiffres rendus publics par les Douanes algériennes doivent confirmer cette estimation.

«L'Algérie a réalisé un excédent commercial de 27,18 milliards de dollars (mds usd) en 2012, contre 26,24 mds usd en 2011, soit une légère hausse de près de 3,6%» indique le communiqué du Centre national de l'informatique et des statistiques. Pas de quoi pavoiser. Les résultats sont pratiquement les mêmes que ceux obtenus l'an passé. Les exportations d'hydrocarbures demeurent la source essentielle des rentrées de devises.

«Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations algériennes avec une part de plus de 97% du volume global des exportations, soit 71,79 mds usd en 2012 contre 71,42 mds usd en 2011, en hausse de seulement de 0,51%,» précise le rapport du Cnis. «Quant aux importations, elles se sont établies à 46,80 mds usd, contre 47,24 mds usd en 2011, accusant ainsi une légère baisse de 0,94%,» poursuivent les services des Douanes.

La facture est astronomique et ce, malgré ce léger mieux, somme toute tout à fait insignifiant. Cette note salée demeure supérieure de plus de 6 milliards de dollars par rapport à 2010 et n'arrive plus à être contenue depuis l'année 2008 où elle avait frôlé les 40 milliards de dollars 27,63 milliards en 2007, de l'ordre de 21 milliards de dollars en 2006 et 20 milliards en 2004.

La facture des importations alimentaires avoisine les 20% de l'enveloppe globale des importations. L'Algérie paie cher pour répondre aux besoins alimentaires de sa population. «La valeur des importations du chapitre «alimentation» est passée de 9,85 mds usd en 2011 à 8,98 mds usd en 2012» rapporte le Centre national de l'informatique et des statistiques.

Les appels de l'Union générale des travailleurs algériens à consommer «algérien», les mesures prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour mettre fin aux importations «inutiles», la réduction des importations de céréales...n'ont, selon toute vraisemblance, pas permis de limiter les dégâts. L'Algérie produit peu ou pas assez.

La seule solution viable pour l'économie nationale est de s'affranchir de sa dépendance par rapport à ses exportations en hydrocarbures. Hormis le gaz et le pétrole, le pays peine à vendre pour deux milliards de dollars.

Les exportations hors hydrocarbures «restent toujours marginales, avec 2,96% du volume global des exportations (2,18 mds usd), malgré une augmentation de plus de 6% par rapport à 2011.» déplore le Centre national de l'informatique et des statistiques. A peine de quoi régler la facture des médicaments! Sans commentaire...

*Mohamed TOUATI*

Support	Liberté	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Le président du FCE estime que le climat des affaires s'est amélioré Le satisfecit de Hamiani</b>		

*C'est par "un message d'espoir" que le président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), Réda Hamiani, a d'emblée affiché hier au Forum de Liberté son optimisme quant à "la prise en main" de l'économie nationale par l'équipe Sellal.*

**T**out en saluant "la volonté politique" du nouveau Premier ministre, le patron des patrons algériens s'est toutefois refusé de "regarder dans le rétroviseur", estimant que "le FCE, mû par l'intérêt général, positive toujours et ne campe jamais sur des positions stériles".

S'agissant précisément de cette démarche imprimée par Sellal, Réda Hamiani trouve que l'actuel Chef du gouvernement a emprunté une logique beaucoup plus "opérationnelle" plus en phase, selon lui, avec celle des chefs d'entreprise.

D'après le président du FCE, il n'est plus question de "théories" et de "concepts macroéconomiques" mais l'heure est à "la relance de la machine". Il semble surtout que la décision d'alléger les procédures et d'améliorer notamment le fonctionnement des banques ait soulevé un grand enthousiasme dans les rangs des patrons. Pour M. Hamiani, "les gages de bonne orientation économique de Sellal sont encore plus propices lorsque l'on sait que l'Algérie est aujourd'hui un îlot de stabilité politique au milieu d'une agitation régionale où tout est heurts et télescopes".

Une conjoncture favorable qui, selon le président du FCE, devrait être impérativement mise à profit. À ce sujet, M. Hamiani ne désespère pas d'assister en Algérie à une véritable "renaissance économique". Il parle volontiers aujourd'hui d'"un saut qualitatif" dès lors qu'il s'agit de "dé-bureaucratisation", d'"un meilleur accès au financement", de "facilitation des procédures"...

Des revendications, somme toute a minima, de la part d'un chef d'entreprise qui se félicite également de la mise en place de "deadline" (date-limite) c'est-à-dire une meilleure gestion du temps. "Il ne s'agit plus de dire : on va faire mais plutôt on fait tout de suite !". C'est cette approche pragmatique qui semble emballer le président du FCE pour qui "l'économie productive" ne peut être un vain mot. Par exemple, "il s'agit de sortir au plus vite de l'ornière des usines fermées".

Revenant sur le bilan des réformes économiques en Algérie, le patron des patrons a estimé que celui-ci était "décevant" reconnaissant toutefois les difficultés à suivre "un modèle de développement" économique donné. Pour M. Hamiani, il y a comme une nécessité pour l'Algérie de trouver sa voie "après que le modèle soviétique eut volé en éclats et que le libéralisme avec la crise des subprimes" et "la financiarisation de l'économie" eut montré à son tour toutes ses limites.

### *“Chacun voit midi à sa porte”*

Interrogé, par ailleurs, sur la règle “controversée” des 51/49, M. Hamiani considère toujours cette mesure comme “un frein à l’attractivité de l’économie algérienne” mais il n’appelle pas, cependant, à sa suppression. Le président du FCE plaide plutôt pour “la modulation” de cette disposition en fonction “des réalités et des intérêts du pays”.

L’ancien ministre de la PME reconnaît, toutefois, la nécessité pour l’État de protéger des secteurs stratégiques “au cas par cas” soulignant que, par le passé, le Conseil national des investissements (CNI) avait autorisé notamment des banques étrangères à s’installer avec des participations à 100%. Enfin, M. Hamiani battra en brèche l’affirmation récente d’Abderrezak Trabelsi, le délégué général de l’Association des banques et établissements financiers, (Abef) qui avait révélé, lors du dernier Forum de Liberté, que le secteur privé algérien avait supplanté depuis 2005 le secteur public en termes de captage des concours financiers.

L’ancien ministre de la PME a révélé que grâce aux “surliquidités” les banques algériennes ne se refinancent plus auprès de la Banque centrale, et ce, depuis au moins 2003. Et puis, pour lui, “les crédits bancaires octroyés ont été accaparés essentiellement par les crédits à la consommation et les différents dispositifs d’aides à l’emploi comme l’Ansej, la Cnac, etc., et cela sans aucun risque industriel”, a-t-il précisé. De toute manière, “à l’heure où chacun voit midi à sa porte”, le président du FCE préconise “une sortie de crise par le haut”.

Pour lui, la mise en valeur et le développement de notre tissu industriel passe nécessairement par “l’économie de la connaissance”, un choix clairement assumé en faveur des industries à haute charge en matière grise pour lesquelles nos investisseurs doivent se hisser. Pour M. Hamiani, “à quelque chose, malheur est bon”, la facture d’importation — qui a augmenté entre l’an 2000 et 2012 de près de 400 % — aura favorisé en Algérie “un nouveau modèle de consommation”, des exigences de qualité et une demande plus fine de la part des Algériens.

Des besoins nouveaux auxquels les investisseurs, tant nationaux qu’étrangers, doivent répondre aujourd’hui d’une manière compétitive.

*Mohamed-Chérif LACHICHI*

Support	Liberté	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>La Coface maintient la notation a4 pour l'algérie</b> <b>La croissance pourrait atteindre 3,5% en 2013</b>		

***La Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (Coface) a présenté, hier à Paris, son panorama mondial du "risque pays", à la faveur de son 17e colloque risque pays.***

**L**a Coface a maintenu la notation globale à A4 pour l'Algérie. En d'autres termes, les perspectives économiques et financières peuvent être marquées par quelques fragilités. Le contexte politique peut connaître des tensions. L'environnement des affaires peut présenter des lacunes significatives.

La probabilité moyenne de défaut des entreprises se situe à un niveau convenable. L'évaluation risque pays Coface mesure le niveau moyen de risque d'impayés présenté par les entreprises d'un pays dans le cadre de leurs transactions commerciales. Elle ne concerne pas la dette souveraine. La Coface a maintenu également la note B pour "l'environnement des affaires".

Évoquant la croissance, la Coface relève "qu'elle est moins élevée que prévu en 2012, en raison notamment d'une conjoncture internationale peu favorable".

L'organisme français d'assurance-crédit prévoit une croissance de 2,6% en 2012. Celle-ci est susceptible de rebondir légèrement en 2013 à 3,5%, grâce à une augmentation modérée de la production d'hydrocarbures et à la poursuite du vaste programme d'investissements publics (construction de logements, de routes et de voies ferrées). La hausse des salaires du secteur public ainsi que le subventionnement des produits de base permettront de soutenir la consommation des ménages. Quant aux investissements privés, leur progression risque encore d'être entravée notamment par une insuffisance de financement.

Quant à l'inflation, elle devrait s'atténuer, selon la Coface, par le biais de plafonnements des prix des produits alimentaires, d'une baisse des droits de douane sur ces produits et d'une meilleure gestion de leur distribution. En moyenne annuelle, l'inflation devrait passer de 8,4% en 2012 et de 5,0% en 2013.

L'assureur-crédit français affirme qu'en dépit de la hausse des revenus pétroliers, représentant plus de 70% des recettes de l'État, le déficit budgétaire s'est accru en 2012, en raison de l'augmentation des dépenses (salaires du secteur public, mesures sociales, modernisation des infrastructures). "De fait, la vulnérabilité des comptes publics aux prix des hydrocarbures s'est accrue", lit-on dans le rapport de la Coface. Le déficit budgétaire devrait, cependant, se réduire en 2013.

"grâce à une gestion plus prudente, avec l'assainissement prévu des dépenses courantes et la hausse des recettes hors hydrocarbures". De plus, ajoute la Coface, "les revenus des hydrocarbures mis en réserve dans le Fonds de régulation des recettes permettent de financer ce déficit, et le pays bénéficie d'un faible endettement public".

La Coface signale également que “les balances commerciale et courante seront encore excédentaires en 2013, malgré un effritement, grâce aux exportations d’hydrocarbures — représentant plus de 95% des recettes en devises — et à des cours devant rester élevés”.

Ces exportations, relève la Coface, sont soutenues par la mise en service, depuis 2011, du gazoduc Medgaz entre l’Algérie et l’Espagne, d’unités de gaz naturel liquéfié en 2012, ainsi que par des capacités additionnelles de production de pétrole à partir de 2013.

La Coface prévoit que “les importations resteront limitées par les mesures restrictives prises par les autorités depuis 2009, en dépit d’importants achats de blé, dont l’Algérie est l’un des plus gros importateurs au monde, et de biens d’équipement liés au développement des infrastructures”.

La Coface rappelle que l’Algérie a apporté fin 2012 une contribution de 5 milliards de dollars au FMI, pour diversifier ses avoirs. “Le pays entend également ainsi s’affirmer sur la scène internationale, dans le contexte de son laborieux processus d’adhésion à l’Organisation mondiale du commerce”, indique le rapport.

Sur le plan politique, la Coface constate que “les élections législatives de mai 2012, marquées par un niveau élevé d’abstention, n’ont pas conduit à un rééquilibrage des forces politiques au profit de partis islamistes, la coalition nationaliste au pouvoir, composée principalement du FLN et du RND, ayant conservé la majorité”.

Pour la Coface, l’échéance importante sera l’élection présidentielle d’avril 2014, “étant donné les larges prérogatives du Président”. L’assureur-crédit français estime que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, “ne devrait pas briguer un quatrième mandat”. “La période à venir sera donc marquée par la préparation de sa succession, compliquée notamment par un projet de modification de la Constitution”, indique la Coface.

Sur le volet sécuritaire, “si la situation s’est améliorée, l’activisme de groupes islamistes radicaux comme Al-Qaïda au Maghreb islamique s’est intensifié aux frontières du sud du pays”, relève l’assureur français.

*Meziane Rabhi*



Support	Le Soir d'Algérie	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>CHERIF RAHMANI à propos de la part de l'industrie au PIB «Nous devons la porter à 10% à l'horizon 2014»</b>		

***Quelle démarche faut-il adopter, à long et moyen terme en vue de redresser la production industrielle nationale ?***

Une problématique centrale parmi tant d'autres entravant la relance industrielle sur laquelle se sont penchés hier les participants à la 1ère rencontre régionale sur la production industrielle, tenue à Constantine. Présidée par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Cherif Rahmani, la rencontre, tenue hier au Palais de la culture Malek Haddad, a réuni plus de trois cents personnes représentant le patronat, la Centrale syndicale et l'ensemble des intervenants du secteur économique de la région Est.

Objectif : «Examiner la problématique de la production industrielle nationale filière par filière et notamment, ajoute le ministre, écouter et rencontrer les acteurs des différents secteurs en vue de trouver des réponses aux contraintes les entravant ».

Dans son allocution, Cherif Rahmani, qui était accompagné d'une forte délégation dont notamment Sidi Saïd, patron de l'UGTA, a brossé un tableau peu reluisant, s'agissant des performances de l'industrie nationale, «en chute libre» depuis plus de 20 ans, situation du reste, «inacceptable» a-t-il estimé, à laquelle «il faut impérativement apporter des solutions». Selon le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, qui a rappelé les grands axes de la nouvelle démarche industrielle préconisée par le gouvernement, la participation de l'industrie nationale dans la création de la valeur ajoutée a été quasi nulle.

Les chiffres avancés par le ministre renseignent, s'il en est, sur cet état de fait : la contribution du secteur industriel national au produit intérieur brut (PIB) qui était de 15% dans les années 1970 ne dépasse pas, actuellement, les 5%.

Il en est de même du taux de croissance de la production industrielle, lequel est de 0,8% alors que les usines arrivent à peine à atteindre 50% de leurs capacités de production. Que faire alors ? «Mettre en œuvre toute mesure susceptible de freiner cette tendance à la baisse et d'augmenter la part du secteur industriel dans le PIB», précise Chérif Rahmani.

Aussi, ajoute-t-il, «le gouvernement ambitionne à travers le plan quinquennal de contribuer à la hausse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée nationale qui est présentement de 5% et de la porter à 10% à l'horizon 2014».

S'agissant des grands axes de la nouvelle démarche industrielle, cette dernière s'appuie, selon le ministre, sur les axes suivants : «Choix des secteurs à promouvoir, déploiement sectoriel de l'industrie, déploiement spatial de l'industrie et une politique de développement.».

De son côté, le patron de l'UGTA, Sidi Saïd, qui dit partager la vision du gouvernement, a estimé que l'heure était à la reprise des attributions industrielles et à démontrer que l'Algérie pourrait devenir une puissance régionale.

Sidi Saïd, qui faisait une lecture de la situation actuelle de l'industrie, en proie à de «nombreuses difficultés et à tant de blocages freinant les patrons et l'émancipation de l'entreprise nationale privé et publique», a appelé ces derniers à travailler de concert en vue d'endiguer ces entraves. Aussi, il fera savoir que la Centrale syndicale est disposée à accompagner tout le monde, privé et public, sans discrimination.

*Farid Benzaid*

Support	Le Soir d'Algérie	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Pacte économique et social Une révision imminente !</b>		

**L**e président de la Confédération algérienne du patronat (CAP) a indiqué, hier, que des discussions sont en cours avec les différents départements ministériels dans le but de réviser le pacte national économique et social. Pour le président de la CAP «il est impératif que ce pacte ait force de loi».

Boualem M'rakeche qui a été hier l'invité de la Radio nationale Chaîne III, a indiqué que la Confédération algérienne du patronat souhaiterait que le pacte national économique et social soit légiféré. A ce propos, il a indiqué que la CAP a été sollicitée afin de mettre en place un nombre d'éléments et de dispositifs dans le but de réviser ce pacte dont les délais de révision sont dépassés depuis près de trois ans.

Ce pacte, propose M. M'rakeche, doit impliquer toutes les parties concernées. Pour accélérer le processus, il appelle les pouvoirs publics à discuter d'une manière «urgente» de certains points à mettre en place au cours de cette année, proposés par la CAP. Il s'agit, selon le président du patronat, de «repandre l'appareil de la production nationale pour définir la typologie de l'entreprise, la mise en place d'un système d'arbitrage, le développement du foncier ainsi que du capital humain lequel, dit-il, est en déphasage total avec les perspectives».

Par ailleurs, l'invité de la Radio nationale qui appelle à la diversification de l'économie nationale estime que le tissu économique qui compte 600 000 entreprises «est en deçà de toutes les normes en matière de nombre d'entreprises».

Selon lui, «il faut impérativement qu'il y ait au moins trois fois plus que ce nombre pour avoir des ressources capitalisées avec le monde entrepreneurial ». M'rakeche estime également que plusieurs réformes ont été entreprises dans tous les secteurs dans le but de booster une économie nationale hors hydrocarbures.

Or, le but n'est toujours pas atteint. Selon lui, le problème réside dans la non-application de ces réformes. «Il n'y a pas de manque de réforme mais un manque d'action sur le terrain et l'économie souffre actuellement de cette situation» dit-il.

*Salima Akkouche*

Support	L'Expression	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>CHÉRIF RAHMANI l'a déclaré à Constantine L'Algérie reprendra le processus d'industrialisation</b>		



**L**e ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M.Chérif Rahmani, a souligné à Constantine que la finalité de la nouvelle politique industrielle de l'Algérie « vise à instaurer les bases d'une véritable puissance économique régionale, en rupture avec toutes les formes de dépendance, en s'orientant résolument vers la reprise du processus d'industrialisation ».

S'exprimant lors d'une rencontre régionale sur la production industrielle, organisée au palais de la culture Malek Haddad de Constantine et regroupant les responsables du secteur et les opérateurs de 16 wilayas du nord-est du pays, M.Rahmani a affirmé que le gouvernement mettra tous les moyens pour « réinventer l'industrie nationale et combattre la primauté de l'importation qui tend à marginaliser la production locale ».

Le ministre a fait état de la détermination des pouvoirs publics, à atteindre progressivement, l'optimisation croissante de l'appareil productif national, dont le taux d'utilisation est estimé à l'heure actuelle à 50 pour cent.

Pour ce faire, l'Etat préconise d'urgence, « le bannissement des contraintes qui entravent l'action des opérateurs économiques et déprécient la volonté des managers du secteur industriel productif, d'aller de l'avant, dans le sens de la croissance et du développement des produits et des savoir-faire ».

Mettant en exergue le constat du recul du secteur de l'industrie, le ministre a exposé les grandes lignes de la stratégie de redéploiement de la production de biens manufacturés, par la mise en place de pôles d'excellences spécialisés, selon les vocations régionales et les ressources locales, aussi bien humaines, que technologiques et matérielles.

Chérif Rahmani a souligné que les rencontres régionales, à l'instar de celle-ci, devront prochainement, aboutir à la tenue d'une conférence nationale sur la production industrielle qui se chargera d'établir une «feuille de route» pour la relance du secteur de l'industrie, estimant d'ores et déjà, qu'il ne s'agit plus «d'effacer tout et de reprendre à zéro», car a-t-il considéré.

«Il faut construire sur la base des ressources, des expériences et des acquis accumulés depuis les années 1970, en tirant les leçons des échecs et valorisant les atouts qui sont nombreux, en particulier en matière de compétences, que ce soit dans le secteur public, ou le secteur privé».

Ces deux secteurs, sont désormais «complémentaires» et «bénéficient des mêmes avantages en se soumettant aux mêmes règles», a encore expliqué le ministre.

Support	Liberté	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Béjaïa Convention entre l'université et Général Emballage</b>		

*L'université Abderrahmane Mira de Béjaïa et l'entreprise Général Emballage, spécialisée dans la production et la transformation du carton ondulé, ont signé une convention visant à «mutualiser les compétences des étudiants et les besoins de l'entreprise en cadres qualifiés»*

L'université de Béjaïa et Général Emballage, dont le siège social et le principal site de production se trouvent dans la zone industrielle de Taharacht, à Akbou, qui est spécialisée dans la production et la transformation du carton, ont innové en se lançant dans un partenariat «gagnant-gagnant» concrétisé par un avenant à leur convention de l'an dernier, signé au cours de cette première quinzaine de janvier.

Cette convention permettra à une quinzaine d'étudiants inscrits en master 2, dans diverses spécialités telles que l'électromécanique, l'automatisme industriel, les finances et la comptabilité, de rejoindre les rangs de Général Emballage à la fin de leurs formations. Ces 15 étudiants qui viennent donc de signer des contrats de pré-recrutement devraient bénéficier d'un présalaire de 18 000 DA et de stages pratiques au sein de l'entreprise.

Pour rappel, Général Emballage et l'université Abderrahmane Mira avaient signé, le 2 juillet 2012, un accord-cadre pour la création d'une licence professionnelle en emballage et qualité dont le concours d'accès sera organisé en juin prochain. Les étudiants, une trentaine par promotion, seront tous recrutés par GE et bénéficieront durant les deux années de spécialisation d'un présalaire équivalent au SNMG.

La cérémonie de signature de la convention entre les deux partenaires a donné lieu à l'inauguration d'une salle d'informatique entièrement équipée et financée par Général Emballage, installée au bloc de recherche du campus d'Aboudaou.

Les responsables de Général Emballage ont également émis le vœu de lancer, dans un proche avenir, d'autres programmes en partenariat avec l'université. Il s'agit, notamment, de financer des thèses de doctorat, des mémoires de fin d'études et de recherche appliquée dans le domaine de l'emballage et d'autres problématiques internes de l'entreprise.

*Djamel Alilat*

Support	Liberté	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Attaque d’In Amenas La Toile DZ comme rempart</b>		

*Comme pour pallier l’absence médiatique des autorités algériennes, les internautes ont fait pièce à la campagne des télévisions satellitaires qui s’autorisaient des analyses farfelues sur la prise d’otages d’In Amenas.*

**D**e l’EN à l’ANP. Le slogan “Fier d’être Algérien” ne se fait plus entendre seulement dans les stades. La Toile DZ l’a bien montré tout au long de l’épisode d’In Amenas. Depuis la triple confrontation algéro-égyptienne de 2009 (éliminatoires de la Coupe du monde de football), l’Algérie n’a pas autant surfé sur une vague patriotique que ces derniers jours.

L’assaut de l’Armée algérienne sur le groupe terroriste a suscité un grand élan de soutien dont la Toile en a donné l’écho. La quasi-majorité des internautes étaient d’accord avec la décision “souveraine” de l’Algérie. C’était visible sur les profils facebook et les discussions sur tous les réseaux sociaux. Chacun y allait avec son “One, two, three, viva l’Algérie !”, ou encore “Vive l’Algérie, vive l’ANP”.

La plupart n’hésitaient pas à préciser que c’était également pour “narguer” les premières réactions des gouvernements étrangers après l’assaut. Pas uniquement. Les autres “cibles” des internautes algériens étaient les télévisions satellitaires, arabes ou francophones. Plusieurs parmi ces dernières se permettaient des commentaires et des “analyses” des plus farfelues sur ce qui se passait à In Amenas. Une hostilité criante aidée par l’énième absence médiatique des autorités algériennes.

La nature ayant horreur du vide, la riposte, même si elle n’est pas “informative”, est parvenue d’un autre espace. Le constat est de taille, les internautes algériens se sont érigés comme rempart et défenseurs du pays, face aux “autres qui ne font que critiquer et désinformer”. D’ailleurs, certains n’hésitent pas à voir, à travers ces réactions, comme les prémices d’un éventuel et salutaire réveil d’une société civile totalement absente du paysage algérien.

Ce qui s’est passé à In Amenas a aussi permis de booster un réseau social auquel les Algériens semblent encore réticents.

Twitter, qui s’est “réveillé” de sa torpeur (il y a un peu plus de 3 000 comptes algériens dont le tiers est inactif, alors que sur facebook, ils sont près de 4 millions), a été l’espace privilégié de nombreux internautes. Ces derniers en ont profité pour se familiariser avec les updates, follower et hashtags, et les autres termes du lexique “tweeterien”.

Les réseaux sociaux n'ont pas été les seuls actifs ces derniers jours. Les sites d'information algériens, pur-players, ou ceux des quotidiens, en ont profité pour se distinguer. La plupart d'entre eux ont suivi "en direct" l'attaque du site gazier jusqu'à l'assaut final.

Une réalité du terrain qui a obligé les médias étrangers à se fier plus à ces sources qu'aux rumeurs et fausses informations colportées surtout par Al-Jazeera et l'énigmatique agence mauritanienne, ANI, véritables relais des terroristes.

L'espoir maintenant est qu'une véritable dynamique se mette en place pour faire ouvrir les yeux aux autorités algériennes et aussi à tous les organes de presse, que la guerre contre le terrorisme est actuellement plus médiatique que militaire.

L'Armée algérienne a fait son boulot, aux autres de faire le leur.

*Salim KOUDIL*



Support	L'Expression	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Alors que le gouvernement a perdu la bataille de la communication La leçon de la presse algérienne</b>		

*Encore une fois, la presse a suppléé aux carences de la communication officielle. Encore une fois, la presse a suppléé aux carences de la communication officielle*

**A** sa collection des ratages médiatiques, le gouvernement algérien vient de rajouter un autre type d'échec: mauvais élève, zéro point en communication! Le fait mérite d'être souligné. Face à la déferlante médiatique internationale, la digue a été érigée par la «presse privée algérienne». Au sol c'était la bataille contre les terroristes d'Al Qaïda.

Les forces de l'ANP l'ont bien prise en charge. Au ciel, la guerre médiatique faisait rage. En pareilles circonstances, nul besoin de mot d'ordre, de concertation ou d'orientation venant d'une quelconque officine. C'est avec des éditoriaux, des analyses, des contributions et des articles trempés dans l'encre du patriotisme que la presse privée algérienne a réagi.

Un patriotisme quasi unanime dans des moments aussi cruciaux. C'est parce qu'on ne peut pas trouver des circonstances atténuantes aux terroristes ni à leur soutien. L'audace et le courage des militaires algériens ont été soulignés avec fierté par tous les titres même si les défaillances sécuritaires ont été relevées.

«(...) à ce qu'on sache, l'Algérie n'est pas une République bananière, à laquelle on peut intimer des ordres ou demander des comptes sur son action pour se protéger et protéger ses nationaux», note le quotidien L'Expression dans son éditorial rappelant que «la question du terrorisme islamiste se pose depuis deux décennies quand des chefs terroristes ont pu bénéficier du laxisme de ces mêmes capitales occidentales qui, aujourd'hui, font mine de s'offusquer de l'action de l'Algérie contre les preneurs d'otages.» Et au même journal de trancher: «L'Algérie ne négocie pas avec les terroristes, principe réitéré à maintes reprises par les autorités du pays.»

Le confrère El Watan souligne que «contre un ennemi déterminé et fanatique, il fallait de la fermeté et du courage». L'assaut donné, samedi 19 janvier, contre le site de l'usine «doit être perçu comme une réponse ferme et sans appel de l'Etat algérien à tous les groupes terroristes qui sévissent dans la région du Sahel, qui seraient tentés de rééditer ce genre d'opération sur le sol algérien», avertit le même journal.

«A In Amenas, l'Algérie vient de faire l'éclatante démonstration de son courage face au terrorisme» écrit le quotidien Liberté avant de signifier une halte aux jérémiades de certains dirigeants étrangers sur la gestion de la crise par Alger. Le journal les qualifie de «cris d'effroi de certaines vierges effarouchées et de commentaire à la carte des professionnels de l'indignation». En revanche, la concession que refuse de faire cette même presse privée aux autorités algériennes concerne son mutisme face à ce drame. Mauvais élève!

Zéro point en communication. A sa collection des ratages médiatiques, le gouvernement algérien vient de rajouter un autre type d'échec. Encore une fois, l'Algérie a lamentablement perdu la bataille médiatique.

L'attitude jubilatoire qu'affichent les autorités algériennes face au retentissant exploit réalisé par les forces spéciales lors de l'assaut donné sur le site gazier d'In Amenas, ne peut cacher cette réalité cruciale d'une sécheresse de communication inexplicquée.

Quatre jours après l'occupation du site par les terroristes, 48 heures après l'assaut final, aucun point de presse n'a été organisé par les responsables algériens. Ni le ministre de l'Intérieur, ni le ministre de la Communication, ni le ministre des Affaires étrangères n'ont daigné s'exprimer pour rassurer les familles algériennes et étrangères des travailleurs sur le site d'In Amenas.

Et ce n'est pas la pitoyable prestation de Mohamed Saïd, confiné dans un rôle de ministre de la presse publique, qui pourra contrecarrer les assauts médiatiques étrangers. Le comportement de la presse privée vient de rappeler que si nos gouvernants ont le monopole du pouvoir, le monopole sur la rente pétrolière, ils n'ont pas le monopole du patriotisme.

Mais ce patriotisme peut-il faire vivre cette presse sans tutelle, statut et sans protection?

*Brahim TAKHEROUBT*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Le recrutement par Internet continue sa progression en Algérie</b>		



***La progression du nombre d'internautes a favorisé le recrutement et la recherche d'emploi sur le Web***

Avec 66% d'annonces publiées l'année passée sur Internet, contre 34 % dans la presse écrite, le e-recrutement s'installe dans les pratiques de recherche et d'offre d'emploi. C'est ce qu'indique un « bilan de l'année 2012 en matière de recrutement sur le web en Algérie » publié par Emploitic.com, un organisme de placement des travailleurs créé en 2006. Le document souligne que le secteur des services est le plus grand recruteur sur Internet et que les diplômés Bac+4 sont les plus recherchés.

Emploitic.com a enregistré en 2012 un total de plus de 15.000 annonces d'emploi publiées par 12 médias, dont 6 sites Internet et 6 quotidiens nationaux. « Pas moins de 66% des annonces enregistrées ont été diffusées sur Internet, contre seulement 34% dans la presse écrite », constate un bilan qu'elle a rendu public, précisant que l'année passée ne fait que confirmer une forte croissance constatée depuis trois ans, avec un taux d'annonces d'emploi sur le web passé de 20% en 2009 à 40% en 2010, puis à 60% en 2011.

« La sixième année d'exercice d'Emploitic a été marquée par de nombreux records : plus de 7.800 opportunités d'emploi diffusées sur notre site ; plus de 800.000 candidatures envoyées », déclare son cofondateur et Directeur général, M. Louai Djaffer, dans un communiqué de presse. Il précise qu'avec 8 millions de visiteurs, (soit le double de leur nombre en 2010) pour un nombre total de 50 millions de pages vues en 2012, l'entreprise a enregistré un taux de croissance de près de 60% par rapport à 2011.

## **44% des recrutements réalisés par les grandes entreprises algériennes**

Côté recruteurs, Emploitic.com constate, dans son bilan, que « même si les PME/PMI représentent plus de 35% du total des entreprises utilisant ses services, elles ne représentent que 13% du total des recrutements » qu'elle a « facilités » en 2012. Ce sont les grandes entreprises algériennes qui enregistrent le plus fort taux de recrutements (44%), suivies par les multinationales (35%). « Les entreprises publiques sont de plus en plus nombreuses à recruter sur Internet », souligne le communiqué.

Les trois secteurs qui utilisent le plus le e-recrutement sont, dans l'ordre : les services (27%), l'industrie (22%), le commerce et la distribution (20%). Le secteur bancaire et des assurances arrive en quatrième position d'après le bilan d'Emploitic, qui ajoute qu'il s'agit d'un « secteur très compétitif, en pleine croissance, avec un déploiement des entreprises et l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ».

Concernant la répartition géographique, « les recrutements restent concentrés dans les wilayas du Centre, avec plus de 80% des offres d'emploi ; les 20% restant sont répartis entre l'Ouest, l'Est et le Sud.

## **51% des recrutements concernent les diplômés Bac+4**

Côté candidats, les chiffres démontrent que les plus diplômés ont le plus de chances d'être embauchés. Plus de la moitié des candidats recrutés disposent ainsi d'un Bac+4 et 28% d'un Bac+5 ou plus. Les niveaux Bac+2 et Bac+3 sont concernés par 18% des recrutements sur Emploitic, indique le bilan.

Selon Emploitic, le succès du recrutement sur internet par rapport aux moyens classiques en Algérie s'expliquerait notamment par une nette progression du nombre d'internautes qui passent de plus en plus de temps sur le Web. Citant les données de la Banque mondiale (BM), il souligne que « le pourcentage des utilisateurs d'Internet par rapport à la population totale est passé de 0,49% en 2000 à 14% en 2011 », ajoutant que le nombre d'internautes algériens « devrait dépasser les 5 millions en 2013 ».

Le document d'Emploitic rappelle que le sondage électronique réalisé en octobre dernier par Webdialna fait ressortir que 76,7% des personnes interrogées se connectent plusieurs fois par jour et que 55% d'entre elles passent plus de 3 heures sur leur ordinateur.

Grâce à Internet, les opportunités hors-frontières peuvent aussi être saisies. Emploitic souligne ainsi que de plus en plus d'Algériens vivant à l'étranger se connectent sur son site à la recherche d'opportunités d'emploi en Algérie.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Prévisions sur les risques Internet en 2013</b>		

**L**es mois de décembre et janvier sont ceux des bilans et prévisions. Cette contribution portera sur les éléments que je considère parmi les plus importants du bilan 2012 de la cyber-sécurité et les prévisions pour 2013. Plus précisément sur les risques et menaces que les utilisateurs des ordinateurs, dont les citoyens ordinaires, encourent en 2013 à un moment où des décisions les concernant, comme la consultation des comptes CCP et le paiement de factures par téléphone portable, le lancement imminent de la 3G et la démocratisation de l'internet sont annoncées.

### **Exemples de cyberattaques en 2012 :**

**23 avril 2012 :** L'Iran déconnecte de l'Internet ses installations de l'industrie pétrolière, selon ses responsables, suite à une série de cyberattaques ayant ciblé les systèmes informatiques du secteur.

**28 mai 2012 :** Découverte au Moyen- Orient dans des milliers d'ordinateurs appartenant à des entreprises et institutions du très sophistiqué malware (virus) Flame, développé sans aucun doute par un Etat à des fins de cyberespionnage : assemblage et vol de données, modification à distance des paramètres des ordinateurs, enregistrement des conversations, etc. Flame est programmé pour effacer toute trace de son intrusion le rendant difficilement détectable et pour s'autodétruire une fois sa mission achevée.

**5 juillet 2012 :** Cyberattaques menées par l'organisation Anonymous contre des ordinateurs appartenant à personnalités politiques syriennes, des ministères et des sociétés syriennes et vol de 2,4 millions d'emails.

**19 août 2012 :** Cyberattaques en Inde contre 80 sites internet et contre les réseaux SMS de téléphonie mobile, suivies par la publication de photos de massacres et des envois massifs de SMS pour la propagation d'une rumeur relative à des massacres d'immigrants dans le nord-est du pays. La cyberopération a provoqué une panique au sein des immigrants qui ont voulu quitter le pays massivement. Conséquences : 90 morts, 400 000 personnes déplacées.

**12 août 2012 :** Cyberattaque contre 30 000 ordinateurs de l'une des plus importantes compagnies pétrolières du monde, la Saudi Arabian Oil Co, visant certainement à nuire à l'économie de l'Arabie Saoudite. C'est la cyberattaque la plus importante de l'histoire dirigée contre un seul objectif économique.

**21 septembre 2012 :** Cyberattaques contre des banques américaines dont JPMorgan, Chase et Bank of America provoquant d'importantes perturbations.

**21 septembre 2012 :** Découverte par l'Agence nationale de la sécurité systèmes d'information (Anssi) que les ordinateurs des collaborateurs à l'Élysée de l'ancien président français Sarkozy étaient victimes d'intrusions par le malware Flame depuis des mois. L'opération a conduit certainement au vol d'informations confidentielles concernant la politique du gouvernement français.

**26 décembre 2012 :** Cyberattaque ciblant les réseaux informatiques d'une centrale électrique et d'autres industries dans le sud de l'Iran par le désormais célèbre malware Stuxnet, selon un responsable de la Défense civile iranienne. Ces exemples, qui ne représentent qu'une infime partie des cyberattaques survenues en 2012 et qui continueront en 2013, mettent en évidence qu'aucun citoyen, secteur ou pays ne sont à l'abri de la cybermenace comme cette autre menace globale qui est le terrorisme.

L'Algérie a été parmi les précurseurs pour la mise en place d'une stratégie de confrontation du terrorisme et de sensibilisation aussi bien de ses citoyens que de ses partenaires étrangers, ce qui ne semble pas être le cas pour la cybermenace.

### **Saut spectaculaire du développement des malwares en 2012 :**

Les milieux de la cybercriminalité sont à l'origine d'un développement qualitatif et quantitatif si rapide de malwares qu'il paraît impossible en 2013 pour les sociétés de sécurité informatique de découvrir et de développer suffisamment et surtout à temps des antivirus. A la fin de 2012, il y avait déjà 85 millions de malwares. Les données suivantes donnent une idée de l'évolution de cette rapide croissance : 74 000 malwares sont développés par jour en 2011 dans le monde par les cybercriminels et les Etats contre 100 000 en 2012. Deux autres constats importants s'imposent :

- la proportion des malwares du type Trojan Horse (Cheval de Troie) servant au vol d'informations personnelles et professionnelles ne cesse de croître. Les Trojan Horse représentent aujourd'hui 70% des malwares développés ;
- mêmes constats concernant les malwares destinés à la technologie installée sur les smartphones comme l'Androïde Google, Apple (iPhone), Nokia, Samsung, BlackBerry, etc. Selon Kaspersky, plus de 35 000 malwares destinés aux Androïdes ont été identifiés fin 2012, soit 6 fois plus qu'en 2011. Cette croissance en exponentielle se maintiendra en 2013.

Devant cette situation et à la veille de l'introduction de la 3G en Algérie, quelles stratégies, mesures de protection et de prévention comptent prendre les opérateurs de la téléphonie mobile, les ISP (Internet Service Provider) et aussi le gouvernement pour protéger les citoyens et les institutions ?

Les citoyens sont les plus vulnérables aux cyberintrusions, aux escroqueries et aux arnaques sur l'internet, comme le vol des informations personnelles ou celles du type «loterie nigériane» ou d'escroquerie «419» dont l'objectif est d'amener la victime à accepter de verser une participation financière pour régler des soi-disant frais de dossiers pour permettre l'envoi de millions d'euros à son profit.

### **Les spécificités des cyberrisques pour 2013 :**

- développement de malwares par les cybercriminels plus rapide que le développement d'antivirus par les sociétés de sécurité informatiques ;
- amélioration continue de la sophistication des cyberarmes et baisse du niveau de connaissance nécessaire pour les utiliser. Il n'est plus nécessaire d'être informaticien pour utiliser une cyberarme, comme on n'a pas besoin d'être mécanicien pour conduire une voiture ;
- lenteurs dans la mise en place de stratégies par les gouvernements pour contrer la cybermenace ;
- les lois actuelles ne sont pas adaptées à la cybermenace et n'ont pas un effet dissuasif. Une situation qui rappelle celle du terrorisme durant les années 1990 ;
- disponibilité des cyberarmes sur l'internet gratuitement ou pour une vente libre, alors qu'il faut une autorisation pour acheter un fusil de chasse ;
- il est très difficile sinon impossible d'identifier et de localiser un utilisateur des cyberarmes. Des outils existant sur l'internet permettent l'anonymat.

Sophistication, facilité d'emploi, disponibilité pour des sommes modiques ou gratuitement, des caractéristiques qui pourraient intéresser les milieux terroristes et préoccuper les services de sécurité.

### **Le préjudice financier de la cybercriminalité en 2013 :**

Le préjudice financier causé par la cybercriminalité à des internautes adultes dans 24 pays seulement s'élève à 388 milliards de dollars en 2010. Le marché global du trafic de drogue s'élève quant à lui à 411 milliards de dollars. La cybercriminalité rapporte plus que le trafic mondial des drogues de marijuana, de cocaïne et d'héroïne combinées.

La valeur et le préjudice des informations confidentielles volées n'ont pas été pris en considération. Les informations confidentielles sont-elles quantifiables d'ailleurs ? Cette tendance persistera en 2013, si bien que des pays ont fait de la lutte contre la cybercriminalité une priorité nationale au même titre que la lutte contre le terrorisme.

### **Militarisation de l'internet et la cyberguerre en 2013 :**

A cause du coût réduit, l'efficacité, la facilité de déploiement et l'anonymat, les cyberarmes constituent des armes idéales en quelque sorte ; aucun pays ne peut continuer à les ignorer car elles conduisent à réduire les capacités de résistance de l'ennemi avant le combat ou les attaques avec les armes conventionnelles.

Des pays investiront fortement en 2013 dans le développement de cyberarmes (Botnets et malwares du type Advanced Persistent Threat ou APT) pour s'offrir des capacités offensives et dissuasives de cybersécurité. La cyberguerre cible en priorité les infrastructures militaires et celles civiles dites sensibles comme le montrent les quelques exemples de cyberattaques de 2012 cités plus haut.



En 2013, la cyberguerre connaîtra un développement, les Etats dépenseront plus pour les cyberarmes pour en faire aussi des armes de destruction. Les cyberarmes vont-elles se transformer d'armes d'interruptions massives (Weapons of Mass Interruption) en armes de destruction ? Conscient de cette situation, l'Iran, à titre d'exemple, a organisé en décembre 2012 un exercice simulant des cyberattaques contre les réseaux informatiques militaires et civils des infrastructures sensibles dont ceux des hydrocarbures, des banques et des sites nucléaires. L'année 2013 sera-t-elle de la cyberguerre entre nations ?

### **Hactivisme :**

Le hactivisme consiste en l'utilisation des outils légaux (réseaux sociaux) et illégaux (intrusion dans les réseaux et emploi des cyberarmes) de l'internet à des fins d'expressions politiques anonymes, de protestations sociales et politiques. Le hactivisme a été, en 2012, la principale préoccupation des experts en sécurité informatique suivis par les activités des cybercriminels et enfin les cyberattaques dont les Etats seraient à l'origine.

2013 connaîtra une intensification du hactivisme d'organisations comme Anonymous dans un but de contestation sociale ou politique. Début janvier 2013, Anonymous a mis en ligne une pétition demandant que les cyberattaques du type DDoS (Déni de Services) soient reconnues officiellement comme une forme de protestation et non un crime. Ces organisations supposées précédemment apolitiques pourraient se convertir en cyberespions professionnels ou cybermercenaires au profit de parties occultes.

### **L'internet :**

Les 150 représentants de pays sur les 193 membres qui se sont réunis à Dubaï en décembre sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations unies, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les mises à jour du Traité de 1988 sur les télécommunications internationales à cause de l'internet (ma contribution sur le Soir d'Algérie du 5 décembre 2012). Elle s'est achevée par la signature par 89 pays seulement du document final dont la Russie, la Chine, plusieurs pays africains et arabes dont l'Arabie Saoudite, Qatar, Egypte, Tunisie, Maroc et l'Algérie.

Certains ont émis des réserves pour préserver leurs intérêts futurs. Les réserves ont en général porté sur le droit de sauvegarde des intérêts nationaux, à ne pas reconnaître les mesures prises par des gouvernements et pouvant compromettre le fonctionnement de leurs propres services de télécommunication. La presque totalité des pays occidentaux ont refusé de signer.

Le monde numérique semble divisé en deux, rappelant ainsi le bipolarisme de la guerre froide. La raison est que le traité qui ne se réfère pas directement à l'internet a touché des domaines regardant néanmoins l'internet : les spams et la sécurité des réseaux de télécommunication internationaux. Les pays non signataires ont trouvé ces deux dispositions trop vagues et comme une recommandation pour les Etats à surveiller les utilisateurs de l'internet.

Il est clair que des pays sont venus à la WCIT pour légitimer des pratiques de surveillance et de censure qu'ils pratiquent déjà, et les autres avec l'objectif de maintenir le Traité de télécommunication inchangé et empêcher qu'ils puissent affecter l'internet.

En 2013, plusieurs rencontres internationales sur les technologies de l'information sont déjà programmées, il est très peu probable sinon impossible qu'elles puissent aboutir sur un accord tellement les intérêts sont contradictoires : World Summit on the Information Society, World Telecommunication Policy Forum, Internet Governance Forum.

### **Conclusion**

Quelques pays ont élevé la cybermenace au rang des menaces principales comme le terrorisme à cause des préjudices qui peuvent être causés aux citoyens et aux institutions. L'année 2013 sera-elle celle de la prise de conscience de la cybermenace ?

L'Algérie est classée parmi les pays les plus infectés dans le monde à cause de l'utilisation de logiciels qui sont des contrefaçons et le téléchargement de ceux gratuits contenant des malwares. La faute en incombe principalement au manque de mesures de sensibilisation.

Des pays et parfois des opérateurs organisent des campagnes périodiques de sensibilisation au profit des citoyens dont la durée varie d'un mois à une semaine, c'est le cas des Etats-Unis, le Canada, le Sri Lanka, la Côte d'Ivoire, l'Union européenne, Google, etc. La Malaisie en a organisé une campagne ayant pour thème : «La sécurité informatique, c'est la responsabilité de tous».

Mettant en évidence le rôle du gouvernement et celui du citoyen dans la cyber-sécurité, rôle qui ne peut être joué par ce dernier sans l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation. En général, une bonne politique de sécurité commence en premier par la prise en charge sérieuse de l'aspect humain : formation et sensibilisation, et il ne sert à rien d'acquérir des équipements coûteux contre la cybermenace sans ce préalable.

Malgré l'utilisation d'équipements les plus modernes du monde, les Etats- Unis n'ont pas pu éviter WikiLeaks, qui est dû à une défaillance humaine. L'année 2013 est une année qui va faire mal dans le monde et l'Algérie n'est pas dans la meilleure position car la seule chose pire que l'insécurité est un faux sentiment de sécurité.

*\* Officier supérieur en retraite. Directeur d'une société de sécurisation des réseaux.  
Enseignant de cybersécurité à l'Ecole nationale supérieure de sciences politiques, Alger.*

*Abdelaziz Derdouri*

Support	L'Expression	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Modernisation des services de l'emploi Les TIC pour faciliter l'insertion des chômeurs</b>		

*Tayeb Louh, ministre du Travail, entame le chantier de modernisation des services de l'Agence nationale de l'emploi*

**T**ayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi de la Sécurité sociale, anticipe les besoins du marché de l'emploi. Il commence par la modernisation des services de l'Agence nationale de l'emploi (Anem) pour mieux communiquer.

La formation des personnels de l'organisme est une priorité. «La modernisation de la gestion des organismes sous la tutelle du ministère du Travail, constitue un axe essentiel et prioritaire du programme d'action du secteur, tant en ce qui concerne les organismes de sécurité sociale que les secteurs en charge de l'emploi», a indiqué, à l'hôtel El Aurassi, le ministre lors de l'ouverture du séminaire portant sur le programme d'appui au secteur de l'emploi par l'Union européenne.

Le programme d'appui a démarré au mois de juin 2012, et prendra fin le 31 décembre 2014, tout en affirmant qu'une demande de prolongation a été formulée à l'Union européenne pour prolonger la durée du projet jusqu'à la fin 2015, a-t-on indiqué dans le document transmis à la presse. Le montant global du financement du projet est estimé à 15.34 millions d'euros, dont 14,1 millions d'euros, viennent de la contribution européenne et 1,24 million d'euros de la contribution de l'Anem.

Tenant compte de la lenteur administrative et de la gestion archaïque, l'Anem compte s'investir dans l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication), afin de faciliter la circulation de l'information du réseau de l'Anem, ce qui permet la création d'une base de données fiables et efficaces, à même de prendre en charge la demande en matière de recrutements.

C'est ce qui répond le mieux aux besoins du développement de l'économie nationale, toutes spécialités confondues. Tahar Challal, directeur de l'Anem, a avancé que «l'opération de numérisation des données de l'Agence a déjà commencé». Suite aux efforts déployés par le secteur, le taux de chômage a baissé à 9,96 en 2011, et ce, après avoir été à 17,7% en 2007.

Par contre, il y a lieu de souligner, qu'un salaire compris entre 8000 et 15.000 DA ne peut être considéré comme un emploi qui répond aux besoins du travailleur, regrette-t-on auprès de nombreux observateurs.

Par ailleurs, il est à noter que le programme d'appui vise à créer un outil de travail assez conséquent pour le développement de l'Anem, à commencer par le développement d'un système d'information national, la professionnalisation des métiers et des postes, sur la base des compétences et du savoir-faire, ainsi que la mise en place d'informations plus larges, afin de permettre une promotion aux larges catégories d'emplois au niveau national.

Dans un autre chapitre, le ministre Tayeb Louh recommande aux journalistes de s'organiser pour réaliser la convention du secteur privé au même titre que le secteur public.

«Les journalistes du secteur privé sont appelés à s'organiser davantage dans un syndicat représentatif pour la création de la convention collective dans un cadre transparent», a-t-il affirmé en marge de la rencontre sur la modernisation des services de l'emploi.

Les journalistes du secteur privé sont tenus d'être les premiers à s'inspirer de la convention collective du secteur public afin de négocier avec les éditeurs, avant l'intervention de l'Etat, a-t-il souligné.

*Amar CHEKAR*

Support	Liberté	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Octroi des crédits L'organisation au niveau des banques fait défaut</b>		

*Réunis hier dans le cadre d'ateliers sur les droits en sûreté en Algérie et des garanties préalables à l'accès au financement bancaire, les experts ont évoqué encore une fois le problème de l'organisation au niveau des banques, s'agissant de l'octroi de crédits*

**P**our les experts réunis hier au siège du Forum des chefs d'entreprises (FCE), l'accès au crédit bancaire représente un obstacle majeur, souvent invoqué par les entrepreneurs désireux d'engager des projets d'investissements productifs.

Ils expliqueront de ce fait «qu'une des raisons de cette difficulté se manifeste notamment à travers l'incapacité des entreprises à répondre aux exigences formulées par les banques en termes de garanties préalables pour l'obtention d'un financement.».

Pour les entrepreneurs, et si les textes existent concernant les formalités bancaires, il y a des contradictions entre certaines lois qui sont aussi selon les présents, interprétées de différentes manières. S'agissant des dernières mesures prises par le gouvernement concernant les procédures bancaires, les entrepreneurs se disent satisfaits tout en expliquant toutefois que le problème ne se situe pas au niveau des lois, mais plutôt dans l'organisation au niveau des banques.

Selon les présents aussi et en raison notamment d'un système financier qui manque de performance, l'Algérie est classée dernière pour ce qui est des demandes de crédits. Ainsi en Algérie il y a dix emprunteurs pour mille habitants. Ils sont 120 en Tunisie et 700 en Turquie. L'atelier s'est aussi penché sur les conditions pratiques dans lesquelles fonctionne aujourd'hui le droit des sûretés en Algérie.

Les conférenciers mettront ainsi l'accent sur le fait qu'il s'agit de l'outil que représentent les sûretés et qui est indissociable du crédit bancaire ; il désigne les différentes garanties réclamées par le créancier à son débiteur. «Les sûretés sont donc des précautions destinées à assurer le paiement d'une dette en cas d'insolvabilité», rappellent les experts.

Concernant les droits des sûretés, les intervenants rappellent qu'une commission de révision du code civil avait formulé en 2009 des propositions pertinentes de réformes des droits des sûretés «qui méritent d'être remises sur la table et prises en considération», ont-ils expliqué.

Pour ce qui est des garanties, il n'existe pas d'organisme professionnel pour évaluer les garanties, expliquent les conférenciers, mettant aussi l'accent sur l'absence notamment de base de données des garanties, de données des transactions faites sur le marché secondaire, et de jurisprudence des décisions déjà prises.

F.-Z. B

Support	L'Expression	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Lutte contre le blanchiment d'argent La Banque d'Algérie renforce son dispositif</b>		

*Des procédures de contrôle des mouvements de comptes seront mises en place prochainement*

**L**a Banque d'Algérie (BA) vient de mettre en place un nouveau règlement afin de renforcer ses dispositifs de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agit du règlement 12-03 établi le 28 novembre dernier.

A travers celui-ci, la BA invite tous les établissements financiers, les banques et les services financiers d'Algérie Poste à élaborer un programme écrit de prévention, de détection et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Selon les responsables de la BA, ce nouveau programme comprend impérativement une méthodologie de diligence pour bien connaître la clientèle, des formations pour le personnel ainsi qu'un autre dispositif de relations avec la Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) suivant des normes internes, prenant en charge des procédures de contrôle, notamment des systèmes pour surveiller des mouvements de comptes afin d'éviter tout conflit avec leur clientèle et leurs contreparties qui comprend, selon ce dispositif, les personnes ou entités ayant un compte bancaire ou postal, les clients occasionnels, les mandataires et les agents agissant pour le compte d'autrui et les personnes associées à une transaction financière effectuée par l'intermédiaire d'une banque ou d'autres établissements financiers.

De ce fait, ce nouveau dispositif oblige toutes les banques de s'informer sur l'origine et la destination des capitaux, l'objet de l'opération et l'identité des intervenants et le donneur d'ordre et le bénéficiaire en cas d'un virement électronique.

Tous les établissements financiers sont appelés à appliquer ce règlement dès sa prochaine parution dans le Journal officiel. Il convient, par ailleurs, de rappeler qu'en 2012, le Parlement avait adopté une nouvelle loi pour prévenir et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Aussi, la Banque d'Algérie a émis, le 26 décembre dernier, une nouvelle instruction relative au droit au compte. Ainsi, les citoyens souhaitant garder leur argent dans les banques n'envisageront plus de difficulté.

*Wafia ADOUANE*

Support	Liberté	Date	23 Janvier 2013
Titre	Accès au financement bancaire Hamiani, “On est trop sous l’emprise des garanties”		

**L**e Forum des chefs d’entreprise a organisé, hier, dans son siège à Chéraga (Alger), un atelier de réflexion sur le droit positif algérien en matière de sûreté et son efficacité en matière d’accès de l’entreprise au financement de ses investissements.

“Il est connu que l’accès au crédit bancaire figure comme un des obstacles majeurs le plus souvent invoqué par les entrepreneurs désireux d’engager des projets d’investissements productifs. Une des raisons de cette difficulté se manifeste, notamment, à travers l’incapacité des entreprises à répondre aux exigences formulées par les banques en termes de garanties préalables pour l’obtention d’un financement”, souligne le FCE dans la note de présentation de l’atelier.

“Il s’agit là d’un problème classique au sein de toutes les économies, à travers le monde. Dans les faits, il y a un juste équilibre qui doit être trouvé, puisque, autant l’entrepreneur est fondé à aspirer au financement de ses investissements, autant la banque est, elle-même, tenue de s’assurer de la solvabilité de l’emprunteur”, a indiqué l’organisation patronale, précisant que l’outil que représentent les sûretés est indissociable du crédit bancaire.

Il désigne les différentes garanties réclamées par le créancier à son débiteur. Les sûretés sont donc des précautions destinées à assurer le paiement d’une dette en cas d’insolvabilité. Dalila Khelfa rappelle que “la législation algérienne, en la matière, héritée du droit français, est complète, mais dispersée dans une variété d’instruments juridiques”. Elle a indiqué, également, que les modifications, apportées au code civil qui date de 1995, “n’ont jamais concerné les sûretés”. Dalila Khelfa a affirmé que le droit des sûretés “est extrêmement morcelé et difficile à mettre en œuvre”.

Il y aurait au moins une vingtaine de textes qui régissent les sûretés, un droit qualifié “de complexe”. Mais pour Dalila Khelfa, si le droit des sûretés “a besoin d’être toiletté, l’outil juridique n’est pas à mettre en cause”. Selon elle, l’environnement bancaire et financier peu performant relativise les limites du droit des sûretés : dix emprunteurs aux banques commerciales pour 1 000 habitants en Algérie, contre 120 emprunteurs en Tunisie et 700 en Turquie, domination excessive des banques publiques, un système de garantie peu utilisé et prise de risque sanctionnée par la justice.

Dalila Khelfa rappelle qu’“une commission de révision du code civil avait formulé en 2009 des propositions pertinentes de réformes des droits des sûretés qui méritent d’être remises sur la table et prises en considération”.

Raïf Mokretar Karroubi, expert en banque, a expliqué les conditions pratiques dans lesquelles fonctionne aujourd’hui le droit des sûretés dans notre pays, d’un côté les banques qui estiment que celles-ci ne sont pas bancables, d’où l’obligation de prendre des précautions et de l’autre les entreprises, qui estiment que les banques ne veulent prendre aucun risque et se basent plus sur les garanties que le business plan. “Chaque acteur justifie son immobilisme par l’habitude de l’autre”, affirme Raïf Mokretar Karroubi, relevant les distorsions du marché.



Plus général, pour le président du Forum des chefs d'entreprise, les opérateurs économiques sont "trop sous l'emprise des garanties".

Pis les banques demandent en plus des hypothèques, des nantissements et des cautions personnelles. Ce qui est excessif. D'où l'urgence de réformes structurelles pour moderniser le droit des sûretés et le rendre plus efficient, estime Mouloud Hedir, conseiller au FCE.

Mouloud Hedir évoque la nécessité de mettre en place un instrument légal unique pour rééquilibrer les droits du créancier prêteur face aux privilèges spéciaux tels que sont définis aujourd'hui par la loi, faciliter la réalisation d'une sûreté et enfin opérer une refondation et une modernisation des sûretés mobilières pour assurer simplification, transparence et accès à l'information.

*Meziane Rabhi*

Support	El Watan	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>Fonds souverains mondiaux La contribution de l'Afrique augmenterait</b>		

*Malgré l'incertitude économique mondiale, les actifs des fonds souverains mondiaux ont augmenté de 5,16 milliards de dollars en 2012 contre une évolution de 3,98 milliards de dollars en 2011, écrit Mthuli Ncube, vice-président de la Banque africaine de développement, dans une étude publiée sur le site web de la BAD*

Ces dernières années, avec la hausse soutenue des prix des matières premières, des revenus importants provenant des exportations de produits de base ont permis la création de fonds souverains dans un certain nombre de pays africains, notamment les pays exportateurs de pétrole et de gaz, rappelle encore le vice-président de la BAD.

Actuellement, 58% des actifs des fonds souverains dans le monde proviennent des revenus tirés de l'exploitation pétrolière et gazière, ajoute-t-il, précisant que les grands acteurs mondiaux des fonds souverains sont la Chine, le Moyen-Orient et la Norvège qui cumulent plus de deux tiers des actifs des fonds souverains mondiaux.

L'Afrique compte 14 fonds souverains pour un montant total de 114 milliards de dollars en 2009, soit 3% des fonds souverains mondiaux. Les plus grands fonds souverains africains sont la Libyan Investment Authority et le Fonds de régulation des recettes (FRR) algérien avec respectivement 65 milliards et 56,7 milliards de dollars d'actifs, souligne Mthuli Ncube, qui est également économiste en chef de la BAD.

Cependant, c'est peu élevé comparativement aux 656 milliards de dollars du Fonds de pensions du gouvernement public norvégien et aux 627 milliards de dollars gérés par Abu Dhabi Investment Authority, les deux plus importants fonds souverains au monde.

Dans le cas du FFR algérien, grosse caisse en charge de collecter la partie dinars des recettes pétrolières, celui-ci n'est pas considéré par les autorités algériennes comme un fonds souverain, même si les critères de la BAD le désignent comme tel.

Le vice-président de la BAD note par ailleurs que la contribution de l'Afrique pourrait augmenter à l'avenir avec la création de nouveaux fonds souverains. «En 2012, trois fonds souverains ont été lancés en Angola, au Ghana et au Nigeria, tandis que le gouvernement tanzanien a annoncé la création de son fonds souverain pour gérer les revenus du pays à partir de gaz et de nouvelles découvertes de pétrole», explique-t-il, indiquant que les récentes découvertes de pétrole et de gaz dans l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont susceptibles de donner de nouvelles opportunités pour les fonds souverains africains sur le moyen terme pour favoriser la gestion des recettes provenant de ces découvertes de nouvelles ressources.

Ceci dit, aux yeux de Mthuli Ncube, les fonds souverains africains se heurtent à de nombreuses difficultés qui freinent leur expansion, en particulier le manque de transparence. Des données récentes indiquent que les fonds souverains africains ont de faibles niveaux de transparence tels que mesurés par l'indice de Transparency Linaburg-Maduell, affirme-t-il.

Les fonds souverains africains sont également confrontés à des problèmes internes liés à la gestion des risques, notamment les risques opérationnels et financiers qui ont tendance à être élevés pour de nouvelles organisations dans les pays en développement, conclut-il.

*Hocine Lamriben*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>Les hommes d'affaires britanniques maintiennent leur intérêt pour l'Algérie</b>		

**L**a présidente du Conseil d'affaires algero-britannique (ABBC), Lady Olga Maitland, a déclaré samedi à l'APS que les hommes d'affaires britanniques maintenaient leur intérêt pour le marché algérien.

''Les hommes d'affaire avec lesquels je me suis entretenue ces derniers jours m'ont affirmé qu'ils maintenaient leur intérêt pour l'Algérie, aucun changement n'a été apporté à leurs programmes après ce qui s'est passé a In Amenas'', a-t-elle affirmé. ''Le terrorisme frappe partout dans le monde, les businessmen le savent, et il s'agit d'être plus prudents'', a-t-elle ajouté. ''A la fin février, le Conseil d'affaires a prévu de conduire deux Tours opérateurs dans le sud algérien, (Ghardaïa et Timimoun) et nous avons maintenu ce programme (...) j'ai dit qu'il fallait continuer'', a encore affirmé Mme Maitland, soutenant toutefois que tout le monde a été choqué par cette affaire.

''Le message que la communauté d'affaires britannique veut adresser au gouvernement algérien -qui est également choqué par cette prise d'otages-est que nous continuerons à faire du business avec l'Algérie'', a conclu Mme Maitland.

Support	L'Expression	Date	20 Janvier 2013
Titre	<b>"Les Occidentaux n'inciteront pas au boycott"</b>		

L'avenir de l'exploitation des hydrocarbures ne sera pas compromis par l'attaque contre le site d'In Amenas, estime l'économiste Abderrahmane Mebtoul. Selon lui, les Occidentaux ne commettront pas l'erreur d'inciter au boycott car cela reviendrait à encourager les terroristes qui peuvent s'en prendre à d'autres sites pétroliers dans différentes contrées du monde.

**L'expression: Comment situez-vous la production d'In Amenas dans l'ensemble de l'industrie des hydrocarbures?**

**Abderrahmane Mebtoul:** Les partenaires étrangers utilisent une technique servant à rehausser le niveau de pression dans les gisements à In Amenas, dont la production est en déclin. En 2010 et 2011, le site a produit 50.000 barils par jour de condensat de gaz naturel ainsi que 9 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Avec une moyenne de 55 à 60 milliards d'exportation ces trois dernières années, la part d'In Amenas représente entre 15% et 17% des exportations ce qui est important pour les recettes du pays.

Avec les nouveaux champs limitrophes, ce taux devrait aller vers 25/30%. Cette zone devient donc éminemment stratégique. L'Algérie est un acteur stratégique pour l'Europe où sa part de marché varie entre 13 et 15% de l'approvisionnement derrière la Russie et la Norvège.

**Y a-t-il un problème de sécurité des approvisionnements?**

Le fait important est que les sites d'In Amenas sont connectés par un gazoduc de 973 km de long à Hassi R'Mel et par un pipeline de 800 km jusqu'au port de Skhira dans le golfe de Gabès en Tunisie. La sécurité se pose à ce niveau, notamment pour le plus grand gazoduc algérien Transmed à destination d'Italie d'une capacité dépassant les 40 milliards de mètres cubes gazeux.

**Quelles sont les perspectives de production à In Amenas?**

L'enjeu stratégique est le gisement d'Alrar, qui recèle des quantités importantes de gaz sur la frontière avec la Libye où des prospections ont commencé avec Total. Comme c'est un gisement partagé entre deux pays, la Libye peut exploiter la part revenant à l'Algérie. Pour les raffineries, celle de In Amenas est à l'arrêt.

**Y a-t-il un risque de boycott des étrangers après l'attaque terroriste?**

Je ne pense pas que les Occidentaux inciteront au boycott car cela reviendrait à encourager les terroristes qui peuvent s'en prendre à d'autres sites pétroliers dans différentes contrées du monde. L'annonce du Medef va d'ailleurs dans ce sens. Ce qui intéresse avant tout l'investisseur, c'est le taux de profit.

### **Les assurances seront-elles plus chères?**

Cette situation peut peser sur la prime d'assurance dont le surcoût sera supporté par l'Algérie. Il y a des attentats dans d'autres parties du monde comme au Nigeria qui supporte actuellement le différentiel.

La loi sur les hydrocarbures, après son amendement, fera en sorte que la fiscalité sera calculée sur le profit. Or, si les charges augmentent, il y aura moins de profit pour Sonatrach.

### **Quelles sont vos appréciations sur la sécurité des sites pétroliers?**

L'action des services de sécurité restera limitée sans l'implication des populations du Sud. Il faut donc un plan Marshall pour le Sud algérien mais aussi pour tout le Sahel.

La vocation de Sonatrach, dont l'effectif est de 47 963 travailleurs et avec les filiales dépassant 120.000, n'est pas la création d'emplois. Il faut imaginer d'autres filières afin de créer une zone de prospérité et stabiliser cette région.

*Ahmed MESBAH*

Support	El Moudjahid	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Partenariat Algérie-Union Européenne Plus de 15 millions d'euros pour l'appui à l'emploi</b>		

*Le projet d'un coût global de 15,34 millions d'euros s'étalera jusqu'à fin 2014.*



La modernisation de la gestion des organismes publics chargés de l'emploi constitue un volet essentiel du plan d'action du secteur. Prise en charge dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle initié en 2008, par les pouvoirs publics, pour faire face à la problématique épineuse et complexe du chômage, cette préoccupation a été consacrée à travers une série d'actions au profit de l'agence nationale de l'emploi (ANEM) notamment.

Depuis 2006, ce principal intervenant dans la politique nationale de l'emploi a bénéficié de programmes de réhabilitation avec l'objectif d'améliorer ses capacités d'intervention sur le marché du travail. C'est dans cette optique qu'une convention de financement d'un projet de coopération portant «appui au secteur de l'emploi en Algérie (PASEA) a été signée le 27 décembre 2012, entre le gouvernement algérien et l'Union européenne. Ce projet conduit en partenariat avec l'ANEM, d'un coût global de 15,34 millions d'euros dont 14,1 millions d'euros à la charge de l'UE et une contribution de l'Anem de l'ordre de 1,2 million d'euros a démarré le 18 juin 2012 et s'achèvera fin 2014.

Quatre experts ont été mobilisés à plein temps depuis le 18 juin de l'année dernière pour assister les bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet. Le séminaire organisé, hier, à l'hôtel El Aurassi, sur la thématique en question, sous la présidence de M. Tayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, en présence du chef de la délégation de l'UE en Algérie, M. Marek Skolil, devait mettre en évidence cette nécessité d'adapter les missions et moyens des structures publiques chargées de la promotion de l'emploi aux mutations du marché du travail en matière de besoins, de prospection mais aussi d'orientation et de communication.

Le PASEA prévoit, dans ce sens, d'apporter à l'ANEM un appui technique dans le cadre de la mise en place de son nouveau système d'information et l'établissement de statistiques fiables sur l'emploi. Il s'agira, en somme, de concourir à la professionnalisation de ses ressources humaines, au perfectionnement de l'encadrement et à l'accompagner dans l'élaboration de sa stratégie en matière de planification à moyen terme.



## **453.000 placements opérés par l'ANEM en 2012**

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a mis en évidence l'importance de la modernisation des services de l'emploi dans les réformes en cours pour dire l'intérêt pour l'ANEM et les autres structures publiques de l'emploi à s'inscrire dans cette démarche. M. Tayeb Louh a également évoqué cette priorité pour tous les pays développés et en voie de développement pour la création de nouveaux emplois dans un contexte économique mondial difficile.

Se référant aux données de la Banque mondiale et du FMI, entre autres institutions internationales et multilatérales pour citer le G 20 et l'OCDE qui confirment la poursuite de cette crise, le ministre a rappelé que, le cumul de trois années de crise, et «face à cette perspective de dégradation de l'activité économique mondiale » le nombre de chômeurs, au niveau mondial, a atteint 200 millions en 2012. Les tendances mondiales de l'emploi, publiées en 2012, par le BIT indiquent, a souligné le ministre, que les prochaines années devront connaître «un défi en matière d'emploi et des déficits de travail décent».

Les perspectives, à ce sujet, montrent qu'il faudra plus de 400 millions d'emplois nouveaux sur la prochaine décennie pour contenir la croissance de la population active. L'Algérie qui enregistre une évolution de la demande sur le marché du travail a initié, en 2008, un plan d'action pour optimiser les capacités de recrutements et lutter contre le chômage. Le DAIP qui favorise les placements dans le secteur économique, a souligné M. Tayeb Louh, prévoit l'encouragement de l'investissement productif, la formation qualifiante pour une meilleure insertion dans le marché du travail, la promotion de l'emploi de jeunes et l'amélioration de la gestion du marché du travail.

Les dispositifs mis en place ont permis de réduire le seuil du chômage qui sera ramené à 9,96 % à fin 2011, ce niveau étant de près de 17,7 % en 2007. Cette tendance, dira le ministre, devrait poursuivre la cadence à la baisse en 2013 et 2014, selon les prévisions de la Banque mondiale et du FMI. Les efforts consentis dans le cadre de ce dispositif ont permis d'améliorer les performances sachant que, les données statistiques indiquent que 453.000 placements de demandeurs d'emploi ont été opérés par l'ANEM. Un chiffre qui n'inclut pas les placements effectués dans le secteur de la fonction publique et les recrutements directs réalisés par les entreprises économiques.

### **Programme d'appui aux politiques sectorielles**

A propos du projet de partenariat entre l'UE et le gouvernement algérien, le ministre affirmera que ce dernier devra contribuer à «renforcer les actions engagées» à la faveur de la nouvelle stratégie mise en œuvre par les pouvoirs publics à l'effet d'améliorer la maîtrise et la gestion du marché du travail. L'ANEM bénéficiaire de ce projet, gagnerait à consolider ses capacités de l'ANEM en matière de maîtrise de l'information sur le marché du travail, et à restructurer ses services pour une meilleure visibilité dans le l'activité d'intermédiation.

Le service public de l'emploi (SPE) est appelé, aujourd'hui, à améliorer et à renforcer ses capacités d'adaptation à un environnement, en constante mutation, à même d'accompagner la dynamique économique et de pouvoir répondre aux attentes du marché du travail.

Le chef de la délégation de l'UE en Algérie, a pour sa part, rappelé les réformes du secteur de l'emploi initiées par le gouvernement algérien. Aussi, l'UE s'est engagée à soutenir cette dynamique par la mise en place d'un projet d'appui au secteur en question notamment au profit de l'ANEM. M. Marek Skolil rappellera que le projet en question s'étalera sur 72 mois et qu'il vise à «appuyer l'agence dans son effort de gestion de l'intermédiation entre l'offre et la demande».

Et de rappeler qu'une direction nationale du projet a été nommée par l'agence et qu'une équipe d'experts internationaux et nationaux a été mise en place pour mettre en œuvre le projet. M. Skolil ajoutera que «la coopération entre l'UE et l'Algérie, sur le dossier de l'emploi est croissante» d'autant plus que «les ministres du Travail de la région euro-méditerranéenne ont inscrit l'emploi dans leur coopération régionale».

Dans sa lancée, il évoquera la signature, en décembre 2012, d'une convention entre le gouvernement algérien et l'UE relative au financement du programme d'appui aux politiques sectorielles pour la promotion de l'emploi de jeunes notamm. ent. Ce projet multisectoriel devra démarrer cette année pour une durée de quatre années a affirmé M. Marek Skolil.

*D. Akila*

Support	El Watan	Date	21 Janvier 2013
Titre	France, Etats-Unis, Chine, Inde... l'Afrique, théâtre de «batailles économiques»		

*La pauvreté relative du Mali en matière de ressources minières exploitées n'écarte pas pour autant la thèse des luttes d'influence entre puissances mondiales, ne serait-ce que parce que ce pays fait partie d'une région sahélienne aux enjeux économiques avérés*

Ahmed Kateb, chercheur en relations internationales, faisait remarquer dans une précédente interview que «le Sahel se trouve être un espace charnière pour le transport du pétrole et du gaz», et donc au centre des «luttes d'influence» entre les Etats-Unis, la France et la Chine notamment. Ainsi, «le théâtre soudanais déterminera le débouché vers l'Asie du pétrole du Sud-Soudan et peut-être du Tchad via la mer rouge, le théâtre tchadien, intermédiaire, est important pour l'évacuation du pétrole du bassin du lac Tchad, du bassin de Doba et celui du Termit au Niger, vers l'Amérique via les ports camerounais et nigériens.

Enfin, le Sahel occidental (Mali et Niger) est stratégique pour la sécurité du gazoduc Lagos-Beni Saf qui reliera le Nigeria et l'Algérie pour le transport du gaz nigérian vers l'Europe».

Mahdi Taje, expert du Sahel, souligne dans ce sens que «les Etats-Unis ont un projet qui est déjà mis en place à travers un oléoduc qui désenclave le pétrole tchadien à travers le Golfe de Guinée» et la Chine «désenclave le pétrole sud-soudanais vers Port-Soudan et l'exporte à travers la Mer rouge».

La lutte d'influence en Afrique est loin d'être une simple vue de l'esprit. Selon Jean-Joseph Boillot et Stanislas Dembinski, spécialistes des marchés émergents, «l'Afrique demeure un terrain propice à des batailles économiques internationales».

Une idée réfutée par Damien Deltenre, doctorant à l'Université catholique de Louvain, spécialiste des questions liées aux ressources naturelles et la dimension géographique des guerres civiles. Pour lui, «les conflits en Afrique sont dus au malaise dans ces pays, qui par la suite dégénère. La concurrence entre les puissances économiques n'est pas un facteur-clé». Selon lui, ce sont «les lois du marché qui gouvernent encore, et le statut de puissance militaire n'entraîne pas forcément une domination économique». Il en veut pour preuve le fait qu'au Tchad, vieille colonie française, «c'est la Chine qui exploite le pétrole».

Il serait, dit-il, «plus simple d'acheter les ressources naturelles que de faire la guerre pour elles». Rien n'est moins sûr, cependant. Hervé Gattegno, rédacteur en chef de la cellule investigation du journal Le Point, affirme dans la presse française que la guerre au Mali vise à «maintenir ce qui reste de l'influence française en Afrique, et de préserver la sécurité de nos intérêts dans cette zone».

Safia Berkouk

Support	El Watan	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Financement, intérêts, lutte d'influence Les enjeux économiques de la guerre au Mali</b>		

*Troisième producteur d'or en Afrique, le Mali n'en est pas moins l'un des pays les plus pauvres de la planète*

Les richesses minières et donc l'enjeu des intérêts économiques comme justificatif à la guerre ne saute pas aux yeux a priori. Pourtant, à y regarder de plus près, le lien entre guerre et enjeux économiques n'est pas si fortuit que cela. La proximité du Mali par rapport au Niger (4<sup>e</sup> producteur mondial d'uranium), son appartenance à la région du Sahel considérée par les experts comme «espace charnière pour le transport du pétrole et du gaz» et plus globalement au continent africain théâtre de luttes d'influence entre les puissances économiques mondiales, sont autant de facteurs pouvant expliquer l'intervention française au Mali.

Une intervention qui suscite d'autant plus d'interrogations qu'elle est menée par un pays en proie au déficit et dans un contexte de crise économique mondiale qui alimente les questionnements sur qui supportera le coût financier de cette opération. Même si aucun chiffre n'a été donné pour l'instant, «c'est la France qui supportera le poids financier de l'opération», estime, dans une déclaration à El Watan économie, Jacques Hubert Rodier, éditorialiste au journal Les Echos. Selon lui, le coût sera «important, mais comme c'est une opération unilatérale de la France, c'est donc elle qui en supportera la charge».

D'après la presse française, le gouvernement français est «prêt à en payer le prix», considérant ces dépenses comme «prioritaires». Le gouvernement français a «budgété 630 millions d'euros» pour les opérations extérieures, mais s'il faut dépenser davantage, cela sera «pris sur la réserve de précaution», a indiqué Jérôme Cahuzac, le ministre délégué au Budget aux Echos. Face au peu d'entrain montré par l'Union européenne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la France se trouve esseulée.

Un faible engagement que M. Hubert Rodier explique par trois facteurs : d'abord, «la contrainte budgétaire» avec la crise économique mondiale, ensuite «la réaction unilatérale de la France», et enfin «la faible mobilisation européenne» en raison de la faiblesse des efforts entrepris dans ce sens par «Catherine Ashton en charge de la diplomatie européenne qui n'a pas mobilisé tout le monde pour résoudre la crise».

Les opérations extérieures de la France censées baisser avec le retrait d'Afghanistan vont s'en trouver augmentées, même s'il «y aura peut-être un budget multilatéral avec l'intervention des troupes africaines.» Quant aux autres puissances mondiales, elles se limitent pour l'instant à un soutien logistique.

## **L'intérêt économique**

Face à cette contrainte de financement, en l'absence de soutien, et par-delà le souci sécuritaire lié à la lutte contre le terrorisme, l'on se demande si le Mali présente quelques intérêts économiques qui puissent pousser la France à entreprendre une opération aussi coûteuse qu'indéterminée dans le temps. Le président français a d'emblée affirmé que son pays ne poursuit aucun «calcul politique ou économique» à travers cette opération. Certaines données économiques peuvent conforter ses propos.

Les entreprises françaises présentes au Mali sont à peine une cinquantaine. Jacques Hubert Rodier affirme à ce propos qu'en termes économiques, le Mali a pour la France «très peu d'importance» et si «le pari économique existe, il est très lointain puisqu'il paraîtrait qu'il y a du gaz au Mali, mais ça ne serait qu'à long terme».

Certains analystes algériens ont même affirmé la possibilité «qu'il y ait du pétrole au Mali, dans la région de l'Azawad», tout en précisant que l'importance de ces gisements reste méconnue et qu'il y aurait de toute manière «des problèmes en termes d'évacuation». Par ailleurs, s'agissant des mines d'or au Mali, «les groupes aurifères français ne sont pas aussi importants que ceux de l'Afrique du sud par exemple», soutient l'éditorialiste des Echos. Damien Deltenre, doctorant à l'Université catholique de Louvain, spécialiste des questions liées aux ressources naturelles et la dimension géographique des guerres civiles partage cette thèse.

En dehors de l'or qui est «la principale ressource exploitée» au Mali, dit-il, il y a «le phosphate au nord de Gao, le bauxite dans le sud du pays et peut-être le pétrole au nord, mais les forages ont été décevants jusque-là». En tout état de cause, ces ressources ne méritent pas qu'on «fasse la guerre pour ça» et donc l'enjeu économique «est nul», selon lui puisque «les ressources sont surtout situées dans le sud».

## **Le Niger par ricochet**

Pourtant, l'enjeu économique n'est pas totalement absent. D'ailleurs, M. Deltenre remarque que le Mali est «limitrophe du Niger et de l'Algérie, où les intérêts français sont beaucoup plus importants (uranium, gaz, pétrole)». De ce point de vue, l'opération se justifie par le fait que le risque encouru dans la région touche l'ensemble «des intérêts des puissances occidentales», affirme M. Hubert Rodier. La France, quant à elle, est «beaucoup plus concernée par ce qui pourrait toucher le Niger où les mines d'uranium servent à produire l'électricité nucléaire française».

## **Le Niger et le quatrième producteur mondial d'uranium**

L'entreprise française Areva tire plus du tiers de sa production mondiale d'uranium dans ce pays. L'action de la France n'est donc pas totalement désintéressée sur le plan économique. Il s'agit de «maintenir la stabilité dans la région dans le but d'y maintenir les affaires», note M. Deltenre. Mais pas seulement.

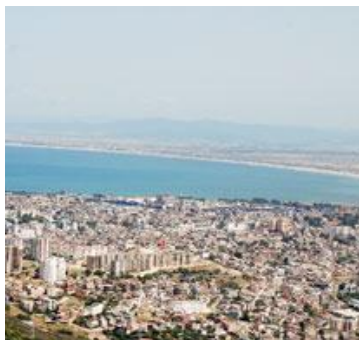
La France se trouve, selon notre interlocuteur, dans une situation «paradoxale» liée à son statut d'ancienne puissance coloniale. «Si elle ne fait rien, personne ne le fera, mais si elle intervient, elle se heurte aux accusations de néocolonialisme. C'est pour cela qu'elle a intérêt à élargir sa coalition».

Pour l'éditorialiste du journal économique Les Echos, «l'opération n'est pas liée directement à l'économie, mais concerne néanmoins le maintien de la présence française dans la région. La France veut montrer qu'elle n'abandonne pas l'Afrique», soutient-il.

Se maintenir sur le continent s'avère nécessaire pour l'ancienne puissance coloniale, qui voit ses liens historiques avec le continent s'effiloche au profit d'autres puissances économiques mondiales.

*Safia Berkouk*

Support	El Moudjahid	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Annaba - Dunkerque Forum des hommes d'affaires</b>		



*Annaba et Dunkerque, qui se concertent régulièrement depuis leur jumelage en 2004, confortent davantage leurs liens étroits à la faveur de l'organisation de journées d'affaires avec pour objectif de développer le partenariat économique, voire le hisser à la hauteur de la volonté commune affichée par les opérateurs affiliés aux deux chambres de commerce et d'industrie des deux pays*

**D**eux jours durant, les opérateurs — une dizaine de Dunkerque et une trentaine issus des wilayas d'Annaba, Guelma et Skikda — ont débattu des secteurs porteurs de réelles perspectives pour la construction d'un partenariat entre les deux parties.

Les discussions qui se sont déroulées sous formes d'ateliers se sont focalisées sur les créneaux identifiés, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'informatique, de la maintenance ainsi que du bâtiment. Les possibilités de donner une assise solide à leur futur partenariat sont réelles quand on sait que la ville de Annaba, qui se métamorphose grâce à l'injection massive dans son développement d'investissements publics et autres grands projets structurants, est dotée pour le seul plan quinquennal 2010/2014 de quelque 229 milliards de dinars, soit 2,382 milliards d'euros et ce, au bénéfice de tous les secteurs confondus.

Le secteur de l'habitat à lui seul accapare plus de 704 millions d'euros mobilisés pour la réalisation de 40.000 logements tous types confondus. Annaba a entamé la création d'une nouvelle ville à Draa Errich sur une assiette foncière de près de 1.344 ha et qui accueillera dans une première phase 30.000 logements en plus des équipements d'accompagnement, dont un pôle universitaire d'envergure de 20.000 places pédagogiques et 10.000 lits.

Les opérateurs de Dunkerque ont eu droit à un exposé plus ou moins exhaustif du directeur de l'ANDI sur la dynamique de développement que crée notamment le programme d'investissements publics pour la wilaya de Annaba.

L'importance accordée par les deux parties à ce genre de forums incontournables dans la construction d'une coopération économique et industrielle entre les opérateurs des deux villes est avérée quand on sait que ce round de discussions auquel était présent le consul général de France, s'est déroulé en présence des responsables des deux communes.

*S. Lamari*

Support	El Moudjahid	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>Rencontre B2B algéro-turque sur l'industrie de la peinture Une palette de partenariats</b>		

*Le ministère de l'Economie de Turquie a organisé conjointement avec l'Association des exportateurs des substances et des produits chimiques (IKMIB) et l'Association des fabricants de peinture (BOSAD) un programme de rencontre B2B entre les hommes d'affaires algériens et turcs dans le secteur de la peinture et des produits chimiques, hier, à l'hôtel Sofitel.*

**L**e ministère de l'Economie de Turquie a organisé conjointement avec l'Association des exportateurs des substances et des produits chimiques (IKMIB) et l'Association des fabricants de peinture (BOSAD) un programme de rencontre B2B entre les hommes d'affaires algériens et turcs dans le secteur de la peinture et des produits chimiques, hier, à l'hôtel Sofitel.

Cette rencontre, première du genre cette année, animée par une dizaine de sociétés turques et une cinquantaine d'entreprises nationales a, pour principal objectif de booster les échanges et la création d'opportunités de monter des projets de développement économique communs dans l'activité de peinture et ainsi mettre sur pied un partenariat solide et durable entre les opérateurs économiques des deux pays, a précisé Erhan Karakoç, conseiller commercial à l'Ambassade de Turquie en Algérie.

Selon lui, les «Turcs sont à la recherche d'opportunités d'investissement dans de nombreux domaines économiques. La règle 51/49 ne constitue en aucun cas un obstacle pour nos entreprises pour investir en Algérie», a précisé M. Erhan Karakoç.

Cette même rencontre qui sera suivie par d'autres au courant de l'année permettra également à l'industrie de peinture turque d'augmenter ses parts de marché en Algérie en développant des stratégies actives avec des partenaires algériens. Et d'ajouter que «le marché algérien est très prometteur et offre de nombreuses opportunités pour les sociétés turques de se développer sur le marché algérien, le plus grands marché d'Afrique du nord ».

Pour sa part, M. Larinouna, directeur de l'Entreprise nationale de peintures (ENP) s'est félicité de l'organisation d'une telle initiative qui, selon lui, permettra aux deux parties d'échanger leur savoir-faire et de créer un partenariat gagnant-gagnant. Il indiquera cependant que «la matière première produite dans les usines turques demeure largement concurrentiel vis-à-vis de la marchandise des pays européens inaccessibles» .

Rappelons que plus de 150 entreprises turques travaillent actuellement en Algérie, notamment dans les secteurs de la construction et de l'agroalimentaire. Les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 4,5 milliards de dollars les 11 premiers mois de l'année 2012 (2,7 milliards de dollars pour les exportations de l'Algérie vers la Turquie et 1,8 milliard de dollars pour les exportations de la Turquie vers l'Algérie).



Les investissements ont atteint actuellement 350 millions de dollars, alors que d'autres projets économiques dans plusieurs secteurs verront le jour prochainement suite à des accords avec les deux pays.

Le conseiller commercial de l'ambassade de Turquie a saisi l'occasion pour revendiquer plus de souplesse dans les formalités douanières afin d'exporter leurs produits vers l'Algérie et souhaite une baisse des tarifs douaniers ou bien leur alignement sur ceux pratiqués sur les produits de l'Union Européenne «Sur un produit européen, l'exportateur paye 20 % alors que sur un produit turc nous nous acquittons de 30 %» expliquera notre interlocuteur. Il convient de signaler que l'industrie de peinture turque exporte 15 % de sa production.

Le secteur a enregistré un énorme bond en avant en augmentant l'exportation avec un rapport de 21,1 %. Les exportations turques de peinture en 2012 ont atteint 800 millions de dollars.

*M. Mendaci*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	22 Janvier 2013
Titre	<b>In Amenas laissera des traces mais les entreprises étrangères ne désertent pas l'Algérie</b>		

Comment vont réagir les entreprises pétrolières étrangères après le coup dur d'In Amenas ? Habitues à travailler dans des environnements instables et dangereux, ces entreprises vont adapter leurs mesures de sécurité sans renoncer à une présence fructueuse en Algérie. Le seul vrai souci avec risque de surcoûts viendra d'une éventuelle décision politique du Japon d'interdire à ses ressortissants d'aller au Sud algérien.

L'affaire In Amenas sera-t-elle le déclencheur d'une réévaluation en profondeur des relations des entreprises pétrolières internationales avec l'Algérie ? Il est trop tôt pour l'affirmer avec certitude. Pour les spécialistes, il ne fait guère de doute que l'attaque terroriste laissera des traces durables mais sans remettre en cause la présence de ces partenaires essentiels pour le fonctionnement du secteur énergétique du pays.

Le mouvement de repli observé ces derniers jours est absolument normal face à un événement d'une ampleur extraordinaire par sa violence et le nombre de victimes. Mais ce repli sauf improbable dégradation de la situation, ne devrait pas être durable. Cette décision a été prise à la suite de l'attaque terroriste contre le complexe gazier d'In Amenas qui oblige les entreprises du secteur à procéder à une réévaluation des risques et de leurs dispositifs de protection.

Le rapatriement des personnels étrangers est une mesure automatique dans de telles circonstances. Tout comme la décision d'abandonner le projet d'extension d'un complexe gazier et d'une base de vie à Areg, dans de la wilaya de Tamanrasset.

### **DES PRIMES DE RISQUES MECANIQUEMENT REVUES A LA HAUSSE**

Ces dispositions sont prises pour de raisons évidentes de prudence mais également du fait que les primes d'assurances couvrant les risques en Algérie sont mécaniquement revues à la hausse dans les cas de crises sécuritaires.

Les mesures conservatoires des compagnies pétrolières ne sont pas tenables dans la durée. Le fonctionnement des sites de production requiert en effet la présence de leurs experts et les palliatifs ne peuvent être que de courte durée. Mais si l'attaque d'In Amenas a choqué l'opinion par son caractère inédit en Algérie, les sociétés du secteur sont depuis toujours familières d'environnements particulièrement instables et dangereux.

Elles savent, en coordination avec les autorités du pays concerné, gérer des contextes sécuritaires plus ou moins dégradés. C'est ce qui explique dans une large mesure la politique de proximité des entreprises pétrolières. Les initiatives «caritatives», par la distribution de petits matériels notamment, des sociétés pétrolières en direction des populations locales proche des centres d'exploitation sont bien connues et pallient souvent les insuffisances d'autorités locales corrompues et inefficaces.

BP, premier investisseur étranger en Algérie, a commencé ses opérations dans le Sahara algérien au moment où le pays entrait dans la décennie noire. C'est au début des années 90 dans un contexte extrêmement tendu au nord du pays que la multinationale britannique a massivement investi en s'entourant de garanties au plus haut niveau des sphères de décision.

Ces compagnies, et BP à cet égard à une longue expérience, ont des contractants spécialisés composés d'anciens militaires ou policiers d'élite qui servent d'interfaces avec les autorités des pays d'accueil. Ces sociétés de sécurité privées sont pour l'essentiel la projection commerciale de services de renseignement nationaux. Face à la situation nouvelle créée par le précédent d'In Amenas, les mesures de surveillance et de protection seront considérablement renforcées en coopération étroite avec les compagnies pétrolières et leurs sous-traitants.

### **LE PRINCIPAL SOUCI EST... LE JAPON**

Dans cette perspective, selon le Financial Times, BP vient de signer un contrat avec la société spécialisée Stirling Group. Les autres partenaires de Sonatrach ont sans aucun doute pris les mêmes dispositions. La guerre au Mali, vu la proximité immédiate avec l'Algérie, va sans doute faire le bonheur de toutes les sociétés d'analyse de risque et des spécialistes de la protection des sites sensibles.

Dans les faits, il est très peu probable que les compagnies pétrolières désertent le très juteux marché algérien. Cependant, le principal problème pourrait surgir d'une décision politique japonaise d'interdire à ses ressortissants de travailler dans le sud algérien.

Les autorités de Tokyo qui déplorent la mort d'une dizaine de leurs ressortissants, n'ayant pas apprécié – c'est un euphémisme – le mode de traitement de la prise d'otages d'In Amenas par les algériens. Dans une telle hypothèse, la maintenance d'un certain nombre d'installations réalisées par des entreprises nippones (notamment JGC) pourrait poser problème et générer d'importants surcoûts. Mais un exode généralisé des sociétés étrangères est peu vraisemblable.

L'Algérie ayant besoin d'exporter ses hydrocarbures et les partenaires étrangers ne voulant pas abandonner une source de revenus particulièrement gratifiante, un accord devrait être trouvé assez rapidement.

Le «nuage noir» sur le secteur énergétique algérien évoqué par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) ne devrait donc constituer qu'un phénomène météorologique passager.

*Saïd Mekki*

Support	L'Expression	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Coopération avec l'Italie dans le secteur de l'habitat 140 entrepreneurs italiens à Alger</b>		

*Ce sont quelque 140 entrepreneurs et représentants de bureaux d'études italiens, venant de diverses branches du secteur de l'habitat, qui sont venus prendre connaissance du cahier de commandes algériennes*

Conduite par le vice-ministre italien des Infrastructures et des Transports, le Dr Mario Ciaccia, cette délégation d'opérateurs économiques, membres adhérents de l'Association nationale des constructeurs italiens (Ance), a entrepris hier à Alger une rencontre avec les entreprises algériennes du bâtiment.

L'Algérie était représentée au niveau du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme par son secrétaire général, Ali Boularas. Il était notamment accompagné par plusieurs responsables du secteur de l'habitat, dont le directeur général de l'Office de promotion du logement (Opgi) Mohamed Rehamia.

Cette forte participation à la rencontre de part et d'autre, démontre, on ne peut mieux, l'intérêt porté par l'Algérie et l'Italie à la conclusion de partenariats mutuellement profitables. Les accords entre les deux pays se feront désormais de gré à gré et non plus à la suite d'appels d'offres et une exonération des droits de douanes lors de l'importation des équipements est accordée. Cette nouvelle disposition permet une accélération notable des opérations et un gain de temps afin de passer rapidement sur le terrain des réalisations.

La rencontre, à laquelle assistait l'ambassadeur d'Italie à Alger, Michele Giacomelli, est organisée par Ance et l'ICE. La première est une Association nationale des entreprises de construction qui rallie 102 associations locales et 20 associations régionales, représentant 20.000 entreprises privées qui opèrent dans le secteur de l'habitat. La seconde, dont un bureau se trouve à Alger, est une Agence gouvernementale chargée de l'internationalisation des entreprises italiennes et leur promotion à l'étranger et du développement des échanges commerciaux internationaux avec l'Italie.

Cette visite, prévue par le second Sommet de Haut niveau tenu en novembre dernier à Alger, constitue en sus une occasion de renforcer le partenariat économique entre l'Algérie et l'Italie dans le domaine de l'habitat. Elle fait suite à celle effectuée en décembre dernier à Alger par Mario Ciaccia.

Un protocole d'accord avait alors été signé avec le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Abdelmadjid Tebboune. L'accord conclu est relatif à un programme commun de réalisation de logements par le truchement de sociétés mixtes dans le cadre du plan quinquennal 2010/2014.

Il convient de rappeler que le 22 décembre dernier, Tebboune avait posé à Alger la première pierre d'une usine algéro-italienne de construction de logements préfabriqués d'une capacité de 2 000/an.

Ce projet, implanté dans la zone industrielle d'El Harrach, sera le premier établissement du joint-venture créé sous le nom de «l'Algérienne italienne de la construction» (Aicost) dont le capital social est de 400.000 DA.

La société publique Ecoprom (filiale de la SGP Indjab) détient 51% du capital de Aicost, contre 49% pour la société italienne Construzioni E Servizi SPA, avait-on alors précisé. Lors de la rencontre nombre d'opérateurs italiens ont montré leur préoccupation quant aux dispositions fiscales algériennes, dont la procédure a été disséquée pour une meilleure approche.

Il faut dire que de multiples assouplissements et facilitations ont déjà été élaborées ou le seront prochainement. Des rencontres directes entre les opérateurs des deux pays étaient programmées dès hier après-midi et devront se poursuivre aujourd'hui. L'Italie est le premier partenaire de l'Algérie en Europe avec un volume d'échanges de 11,3 milliards d'euros en 2011, selon les chiffres officiels.

*Abdelkrim AMARNI*

Support	APS	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>LF 2013 Débats à Oran autour des nouvelles mesures encourageant l'investissement</b>		

**L**es nouvelles mesures encourageant l'investissement contenues dans la loi de finances 2013 ont été au centre des débats lors d'une rencontre régionale organisée, lundi à Oran, par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie (CCIO) en présence d'experts et de représentants de différents organismes financiers.

Pour le wali d'Oran, Abdelmalek Boudiaf, "l'investissement constitue l'avenir de toute métropole, d'où l'importance de renforcer cette activité et de lever tous les problèmes lui faisant face, pour permettre aux investisseurs de participer à la construction de la ville d'Oran".

S'agissant du problème du foncier, M. Boudiaf a indiqué que des lenteurs sont signalées déclarant, toutefois, "nous avons créé une commission Ad hoc présidée par le secrétaire général de la wilaya et constituée de plusieurs directeurs exécutifs afin de lever les contraintes entravant les investisseurs principalement celui du permis de construire".

Le même responsable a ajouté que la wilaya d'Oran est prête à accompagner les investisseurs auprès des banques. La durée de traitement des dossiers sera "écourcée à une semaine au maximum", a-t-il relevé, soulignant que "seuls deux dossiers ont été traités dans le cadre de l'investissement". M. Boudiaf a invité, au passage, les opérateurs à saisir les opportunités de cette loi de finances pour améliorer le niveau de leurs investissements et contribuer à la création d'emplois.

Pour sa part, le représentant de la Direction générale des Douanes (DGD), Kaddour Bettahar, a rappelé, dans sa communication intitulée "législation douanière", les exonérations douanières introduites par la loi de finances, comme celles appliquées au sucre et à l'huile, aux aliments de bétails ou encore à la billette d'acier destinée à la production du rond à béton.

Une autre mesure a été abordée par le même représentant, en l'occurrence la facilitation des procédures d'exportation-Institution du régime douanier intitulé, "drawback", régime qui "oblige l'administration douanière à restituer à l'exportateur le montant total ou partiel des droits et taxes ayant frappé l'importation des intrants de la production".

De leur côté, les représentants de la Direction générale des impôts (DGI), Brahim Benali et Samir Chebila, se sont longuement étalés sur les nouvelles mesures fiscales portant, essentiellement, sur la réduction du délai de remboursement de la TVA et la centralisation du paiement de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) au profit des grandes entreprises. Signée en décembre dernier par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, cette loi avec un budget de dépenses de l'ordre de 6.879,8 milliards de dinars, prévoit de nouvelles mesures, dont principalement l'aide aux PME, la baisse de la pression fiscale sur l'acte d'investissement et la promotion des activités économiques implantées dans les wilayas du Sud algérien.

Support	El Moudjahid	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>En préparation du troisième sommet arabe de développement économique et social</b> <b>Réunion conjointe à Ryadh des ministres arabes des AE et de l'Economie</b>		



**L**es travaux d'une réunion conjointe des ministres arabes des Affaires étrangères et de l'Economie ont débuté samedi à Ryadh, en préparation du troisième sommet arabe de développement économique et social, qui se tiendra aujourd'hui et demain.

La réunion connaît la participation du secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil al-Arabi, des ministres des Affaires étrangères et de l'Economie, et des responsables des conseils économiques et sociaux des pays arabes.

Cette réunion porte sur l'examen de plusieurs sujets, notamment le projet de mise en place d'une Bourse arabe commune, le suivi de l'exécution des résolutions et des orientations économiques des deux derniers sommets, tenus au Koweït en 2009 et à Charm Cheikh en 2011, dont l'initiative arabe pour le soutien et le financement des petits et moyens projets du secteur privé, lancée en 2009, et le programme d'urgence de la sécurité alimentaire.

Les participants discuteront également des principales décisions et orientations à caractère social, à l'instar du programme de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage, du programme de réduction de la pauvreté et du plan de développement de l'enseignement dans le monde arabe.

Le troisième sommet arabe de développement économique et social traitera de plusieurs sujets économiques et sociaux et examinera la possibilité de lancer des projets sociaux et économiques dans l'objectif de répondre aux aspirations des peuples arabes.

Support	APS	Date	21 Janvier 2013
Titre	<b>Algérie - 2ème salon de la construction et des travaux publics à Batna</b>		

***Vingt entreprises publiques et privées participent au 2ème salon de la construction, des travaux publics et des matériaux de construction au palais des expositions de la ville de Batna***

**I**nitiée par la chambre de l'industrie et du commerce, CCI-Aurès, la manifestation, qui s'est ouverte dimanche, a pour objectif la promotion de la production nationale en constituant un espace de rencontre entre producteurs et opérateurs du secteur du BTPH, a indiqué Bezzaz Mabrouk, directeur de CCI-Aurès.

Le salon a prévu pour sa présente édition, qui se poursuivra jusqu'à jeudi, un espace pour les communications qui sera animé par les experts d'une entreprise d'éclairage et d'aménagement urbain de la ville d'Oran en présence d'étudiants en architecture de l'université Hadj Lakhdar de Batna.

Les entreprises de la wilaya hôte sont présentes avec force au salon dont notamment la cimenterie de Ain Touta, Scimat, et la grande entreprise d'engins industriels d'Arris.

Le salon a enregistré dès son ouverture malgré une journée froide une affluence importante de visiteurs qui n'a pas été sans plaire aux entreprises participantes désireuses de présenter leurs produits dans la capitale des Aurès qui connaît un développement tous azimuts.

APS



Support	Liberté	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Chérif Rahmani à Constantine</b> <b>“La relance de l’industrie est une urgence”</b>		

“**A**vec une moyenne de croissance économique qui est de 0,8% et une participation industrielle qui ne dépasse pas les 5%, nous devons relancer notre industrie”, a déclaré, hier, Chérif Rahmani, ministre de l’Industrie, de la Petite et Moyenne entreprises, lors de l’ouverture de la première rencontre régionale sur la production industrielle nationale organisée, à Constantine.

“La relance de l’industrie du pays est une urgence”, insiste le ministre. “Pour la renaissance de notre industrie, un programme sera remis prochainement au gouvernement”, a annoncé Cherif Rahmani. Tout en ajoutant que ce programme est le fruit de plusieurs rencontres avec des partenaires économiques et un travail de terrain effectué par des brigades dépendantes du ministère de l’Industrie.

En effet, suite à la réunion qui s’est tenue en novembre 2012, avec le Premier ministre, une nouvelle stratégie a été mise en place pour la reconstruction d’une industrie forte. “L’année 2013, je la veux une année d’industrie. Deux moyens seront utilisés pour atteindre cet objectif, à savoir l’investissement et l’exploitation de nos capacités industrielles”, a tenu à préciser le conférencier.

À ce sujet, le ministre a révélé que l’exploitation de nos ressources humaines est de seulement 50%, une situation qui ne satisfait pas la demande du marché. Et de poursuivre : “L’importation dans notre pays est estimée à 46 milliards de dollars dont 30 milliards sont destinés à l’industrie, soit en produits, soit en équipements industriels.” Enfin, la stratégie mise en place par le ministère pour diminuer l’importation est d’augmenter la production nationale.

“Pour améliorer la productivité nationale, une enveloppe de 350 milliards de dinars est réservée pour la mise à niveau des entreprises, mais en parallèle, seulement 800 entreprises ont déposé leur demande au ministère”, a souligné Chérif Rahmani. ``

Ce dernier met ainsi l’accent sur l’importance de la renaissance des industries mises à l’écart, à titre d’exemple celles du textile et du cuir. “L’écoute du marché est le seul moyen de sortir de cette crise industrielle”, conclut le ministre.

*Houda CHIED*

Support	El Watan	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Chérif Rahmani à Constantine</b> <b>«L'année 2013 sera celle du redressement de l'industrie nationale »</b>		

*Il s'agit, selon le ministre, de lever les facteurs bloquants, pour relancer l'industrie nationale dont les capacités de production demeurent oisives*

Compte tenu du faible taux de croissance de la production industrielle nationale (0,8%) et du bas niveau de la contribution du secteur industriel national au produit intérieur brut (inférieur à 5%) alors qu'il avoisinait les 15% dans les années 1970, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre toute mesure susceptible de freiner cette tendance à la baisse et d'augmenter la part du secteur industriel dans le PIB», a déclaré, hier, Cherif Rahmani, ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, lors d'une rencontre régionale sur la production nationale, au palais de la culture Malek Haddad, de Constantine, en présence du secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Saïd, des autorités locales et des représentants du patronat.

Devant une assistance nombreuse, le ministre s'est dit convaincu que l'année 2013 sera celle du redressement de l'industrie nationale. «Il s'agit d'abord d'établir un diagnostic de la situation en Algérie qui, a-t-il affirmé, nécessite une levée des facteurs bloquants selon les territoires, les régions et les filières.

Le vieillissement des équipements, la rupture des approvisionnements, l'accès au crédit d'investissement et d'exploitation, le dysfonctionnement des utilités (électricité, gaz, eau, technologie de l'information et de la communication), sont autant de contraintes qui empêchent la relance de l'industrie nationale». Selon le ministre, il y a une «urgence» industrielle dans le pays pour sortir de la dépendance aux hydrocarbures.

Il estime que «la situation actuelle est d'autant plus inacceptable que le marché intérieur, très porteur, est satisfait par le recours aux importations qui ont atteint 46 milliards de dollars en produits de consommation et équipements en 2012.

Dans le même temps des capacités nationales de production demeurent oisives. Il s'agit de répondre à ce paradoxe en apportant les solutions qui mobilisent l'ensemble des acteurs intervenant directement ou indirectement dans l'acte de production.»

Et d'ajouter: «Dans le renouvellement du tissu économique, il n'existe qu'un seul donneur d'ordres : le marché. Il faut donc coller au marché qui demeure le premier et dernier arbitre.» Le secrétaire général de l'UGTA évoquera, pour sa part, la bureaucratie et les blocages auxquels sont confrontés les investisseurs.

Le changement, selon lui, doit passer par la levée de toutes les contraintes pour que l'entreprise, publique ou privée, puisse respirer et nous «donner de l'oxygène». «Nous devons arrêter une feuille de route pour que notre industrie redevienne dynamique car celle-ci est le vrai moteur de la relance économique», dira-t-il en substance, avant d'ajouter que «la discrimination entre le secteur privé et public est finie.

Les deux secteurs créent de l'emploi. Il s'agit donc de créer une symbiose en donnant à notre industrie les moyens de sa relance».

A noter enfin que cette rencontre a été ponctuée par l'adoption d'une plateforme pour le redressement et l'élévation de la production industrielle.

*F. Raoui*

Support	Liberté	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Sidi-Saïd à Constantine</b> <b>“Il faut encourager le made in Algeria”</b>		

**E**n marge de la rencontre régionale sur la promotion du secteur industriel qui s’est tenue, hier à Constantine, le secrétaire général de l’UGTA, Sidi-Saïd, a insisté auprès des industriels et des chefs d’entreprise de la région Est, sur la nécessité de promouvoir le made in Algeria.

“Il y a des blocages purement bureaucratiques qu’il nous faut surmonter. Il me semble que par lassitude ou par dégoût, certains d’entre vous sont découragés en raison des difficultés à obtenir un registre du commerce ou à cause des procédures douanières.

L’UGTA, qui ne fait pas de discrimination entre secteurs privé ou public, travaille dans l’intérêt du pays et les politiques et les responsables doivent encourager l’industrie nationale.

Je me rappelle de ces deux ministres français, l’un de droite et l’autre de gauche, qui ont laissé de côté leurs luttes politiques, pour servir leur pays. Moi-même je suis devenu l’avocat de tout le monde”, a-t-il expliqué.

Support	L'Expression	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>Gouvernement, UGTA et patronat y prendront part Une conférence sur l'industrie en novembre</b>		

*Les propositions qui ressortiront de la rencontre consolideront l'ambition du pays d'accroître la contribution des industries hors hydrocarbures*

L'UGTA a tenu à rendre publique une déclaration avec Seve, le FCE, l'Unep, la CAP, le Cnpa, la Cipa et la Cgeéa. Le texte est relatif à la Conférence nationale sur la production industrielle. Il est indiqué que le pays possède un potentiel industriel non négligeable et des possibilités de développement industriel et technologique même si l'industrie nationale n'a pas sa place réelle dans l'économie nationale.

Il est ajouté qu'elle recule et ne répond que partiellement aux attentes des consommateurs. Il est souligné que la stratégie initiée par le président de la République a permis au pays de se doter d'une importante infrastructure socio-économique qui constitue une stratégie orientée vers le développement des secteurs producteurs de richesse et de valeur ajoutée.

«L'action de la nation doit, désormais, être à la mesure du potentiel industriel de notre pays et répondre aux aspirations de notre population en matière de développement économique et social», précise cette déclaration dont L'Expression a obtenu une copie.

Selon la déclaration, il se dégage un consensus national autour de l'exigence de redressement de l'industrie nationale par la mobilisation de toutes les énergies afin de stimuler durablement la production et la croissance industrielles. «Le redressement industriel est une condition sine qua non du développement de la nation et de la diversification de notre économie», est-il ajouté.

Le texte précise qu'il est vital d'optimiser la production en utilisant toutes les capacités industrielles existantes comme il s'agit aussi d'encourager la densification du tissu industriel par l'implantation et l'extension des industries, notamment celles participant au transfert de technologie, à l'exploitation des ressources naturelles du pays et à la création d'emploi au profit de la main-d'œuvre locale. Patronat et UGTA sont d'accord pour initier le partenariat national public-privé et favoriser l'investissement productif.

Ces partenaires sont convaincus qu'un programme de redressement de l'industrie et d'optimisation de la production est un impératif. Le besoin de promouvoir des PME et de consolider les grandes entreprises se fait aussi sentir. La Conférence nationale sur la production industrielle sera organisée par les partenaires sociaux (gouvernement, UGTA et patronat) en novembre 2013.

La Conférence nationale sur le développement industriel a été demandée par l'UGTA dans la réunion du 12 septembre 2012 qui a eu lieu entre le ministre de l'Industrie et le secrétaire général de l'UGTA. Sollicitation reconduite dans la rencontre entre le gouvernement et les partenaires socioéconomiques du 22 novembre 2012, et qui a eu l'aval du Premier ministre.

Lors des conférences régionales, les opérateurs économiques et sociaux ainsi que les acteurs locaux (collectivités, institutions, associations) seront associées autour d'un projet de développement du territoire. Les préconisations qui en ressortiront consolideront l'ambition du pays d'accroître la contribution des industries hors hydrocarbures à la valeur ajoutée.

*Ahmed MESBAH*

Support	APS	Date	23 Janvier 2013
Titre	<b>M. Medelci représente le Président Bouteflika au Forum économique mondial à Davos</b>		

***M. Medelci représente le Président Bouteflika au Forum économique mondial à Davos***

**L**e ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci représentera le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika au Forum économique mondial (WEF) qui se tiendra à Davos (Suisse) du 23 au 27 janvier 2013, indique mercredi un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, M. Medelci participera aux deux sessions que le forum consacra à l'impact géopolitique du printemps arabe et à la crise du Mali et ses implications régionales et humanitaires.